

Le journal les premières qualités et d'int. l'homme d'affaires, commis, le sportman



Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour irrégularité dans le service, téléphonez à MAIN 7697

SESSION FEDERALE MEMES AVANTAGES A NOS COMPAGNIES TRANSATLANTIQUES

Le gouvernement King ne favorise pas la compagnie Petersen

REFUS DEJA OPPOSE

Le premier ministre rappelle l'histoire de David et de Goliath

(Tribune de la Presse) Ottawa, 17. — Le gouvernement a fait un contrat avec sir William Petersen pour une seule fin, s'assurer le contrôle des taxes de transport sur l'Atlantique...

M. Preston a au moins une bonne qualité, a déclaré le Premier, c'est qu'il a le courage de signer son rapport et qu'il n'en a pas honte.

Pourquoi cette opposition au contrat Petersen? Le premier ministre dit qu'il a été consenti pour une seule fin, le contrôle des taxes de transport sur l'Atlantique.

La deuxième partie de cet amendement déclare que le rapport est futile, inexact et indigné de la considération de cette Chambre.

Le Premier ministre demande tout simplement d'accepter le principe de la résolution afin que le bill soit référé au comité qui en fera l'étude dans les détails.

Conformément à la tactique adoptée par les conservateurs depuis le commencement du débat, ils bombardent le premier ministre de questions de détail, mais inévitablement, il refuse d'être entraîné sur ce terrain pour discuter, comme il convient les grandes lignes de la résolution.

M. King s'efforce de bien faire comprendre aux fermiers que cette mesure a été préparée à leur faveur. Le contrôle des taxes permettra de transporter leurs bestiaux à meilleure condition.

LA CONTREBANDE AUGMENTE LE PRIX DES LIQUEURS

C'est ce que déclare M. Damien Bouchard à l'enquête sur la Commission des Liqueurs

NOMBREUSES OBJECTIONS

Production de documents pour établir l'existence d'un syndicat pour la contrebande

(Tribune de la Presse) Québec, 17. — L'enquête sur l'administration de la Commission des Liqueurs a été commencée aujourd'hui devant le comité des Comptes Publics, présidé par l'hon. J.-E. Perrault...

M. Armand Laverne, accompagné de Me Antoine Rivard a comparu devant le comité et a déclaré qu'il représentait l'une des compagnies intéressées dans cette enquête.

Me Laverne veut ensuite s'opposer à la production de certains documents demandés à M. Chouinard, député de la Cour des Magistrats, à Québec.

M. Lucien Giguère, secrétaire de la Commission des Liqueurs de Québec, fut appelé à témoigner, mais on ne lui posa que quelques questions.

Puis ce fut au tour de M. Chouinard qui, après les nombreuses objections soulevées, reçut ordre de produire toute une série de documents à l'aide desquels on prouvera que des personnes avaient formé un syndicat pour faire de la contrebande.

M. Giguère répond qu'il ne lui est pas possible de faire dans un si court délai.

M. Giguère déclare qu'il a apporté la liste des prix courants des liqueurs, comprenant le prix d'achat avec en plus, tous les frais de transport, de quai, de douane et de taxe des droits de liqueurs.

LA SESSION PROVINCIALE NOTRE CONSEIL CHOISIRA ENTRE CES DEUX PROJETS

Une suggestion de l'hon. M. Taschereau à propos des pavages est acceptée

EN COUR SUPREME

Le bill de Montréal sera très probablement amendé par le Conseil Législatif

(Tribune de la Presse) Québec, 17. — La Chambre a été fort occupée aujourd'hui, et l'on peut dire que les deux séances qui ont été tenues au cours de la journée ont été les deux plus fructueuses de toutes celles tenues depuis le début de la présente session.

M. Chouinard déclare que M. Lucien Cannon, avocat de la Couronne au procès de M. Brien, lui a demandé de produire ces documents devant le comité, l'opposition discute l'opportunité de la production de ce document.

Après que M. Chouinard eut terminé l'énumération de la lecture de tous les documents, le comité lui ordonna de produire, on proposa l'ajournement de la séance du comité.

M. J. G. Sargent devient procureur général, M. Schurman ambassadeur en Allemagne

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, 17. — Le président Coolidge a désigné aujourd'hui M. John G. Sargent, du Vermont, au poste de procureur général à la place de M. Warren, dont le Sénat a rejeté deux fois la nomination.

Mort de M. R. C. Vaughan à Toronto

Québec et le récent tremblement de terre

LA CONTREBANDE AUGMENTE LE PRIX DES LIQUEURS

C'est ce que déclare M. Damien Bouchard à l'enquête sur la Commission des Liqueurs

NOMBREUSES OBJECTIONS

Production de documents pour établir l'existence d'un syndicat pour la contrebande

(Tribune de la Presse) Québec, 17. — L'enquête sur l'administration de la Commission des Liqueurs a été commencée aujourd'hui devant le comité des Comptes Publics, présidé par l'hon. J.-E. Perrault...

M. Armand Laverne, accompagné de Me Antoine Rivard a comparu devant le comité et a déclaré qu'il représentait l'une des compagnies intéressées dans cette enquête.

Me Laverne veut ensuite s'opposer à la production de certains documents demandés à M. Chouinard, député de la Cour des Magistrats, à Québec.

M. Lucien Giguère, secrétaire de la Commission des Liqueurs de Québec, fut appelé à témoigner, mais on ne lui posa que quelques questions.

Puis ce fut au tour de M. Chouinard qui, après les nombreuses objections soulevées, reçut ordre de produire toute une série de documents à l'aide desquels on prouvera que des personnes avaient formé un syndicat pour faire de la contrebande.

M. Giguère répond qu'il ne lui est pas possible de faire dans un si court délai.

M. Giguère déclare qu'il a apporté la liste des prix courants des liqueurs, comprenant le prix d'achat avec en plus, tous les frais de transport, de quai, de douane et de taxe des droits de liqueurs.

LA SESSION PROVINCIALE NOTRE CONSEIL CHOISIRA ENTRE CES DEUX PROJETS

Une suggestion de l'hon. M. Taschereau à propos des pavages est acceptée

EN COUR SUPREME

Le bill de Montréal sera très probablement amendé par le Conseil Législatif

(Tribune de la Presse) Québec, 17. — La Chambre a été fort occupée aujourd'hui, et l'on peut dire que les deux séances qui ont été tenues au cours de la journée ont été les deux plus fructueuses de toutes celles tenues depuis le début de la présente session.

M. Chouinard déclare que M. Lucien Cannon, avocat de la Couronne au procès de M. Brien, lui a demandé de produire ces documents devant le comité, l'opposition discute l'opportunité de la production de ce document.

Après que M. Chouinard eut terminé l'énumération de la lecture de tous les documents, le comité lui ordonna de produire, on proposa l'ajournement de la séance du comité.

M. J. G. Sargent devient procureur général, M. Schurman ambassadeur en Allemagne

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, 17. — Le président Coolidge a désigné aujourd'hui M. John G. Sargent, du Vermont, au poste de procureur général à la place de M. Warren, dont le Sénat a rejeté deux fois la nomination.

Mort de M. R. C. Vaughan à Toronto

Québec et le récent tremblement de terre

LA SESSION PROVINCIALE NOTRE CONSEIL CHOISIRA ENTRE CES DEUX PROJETS

Une suggestion de l'hon. M. Taschereau à propos des pavages est acceptée

EN COUR SUPREME

Le bill de Montréal sera très probablement amendé par le Conseil Législatif

(Tribune de la Presse) Québec, 17. — La Chambre a été fort occupée aujourd'hui, et l'on peut dire que les deux séances qui ont été tenues au cours de la journée ont été les deux plus fructueuses de toutes celles tenues depuis le début de la présente session.

M. Chouinard déclare que M. Lucien Cannon, avocat de la Couronne au procès de M. Brien, lui a demandé de produire ces documents devant le comité, l'opposition discute l'opportunité de la production de ce document.

Après que M. Chouinard eut terminé l'énumération de la lecture de tous les documents, le comité lui ordonna de produire, on proposa l'ajournement de la séance du comité.

M. J. G. Sargent devient procureur général, M. Schurman ambassadeur en Allemagne

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, 17. — Le président Coolidge a désigné aujourd'hui M. John G. Sargent, du Vermont, au poste de procureur général à la place de M. Warren, dont le Sénat a rejeté deux fois la nomination.

Mort de M. R. C. Vaughan à Toronto

Québec et le récent tremblement de terre

PANIQUE SUR TOUS LES MARCHES DE CEREALES, HIER

A Winnipeg, le prix du blé baisse de 18 cents dans la journée

DEBACLE A NEW-YORK

A Chicago, baisse de 35 cts sur le maximum de la semaine dernière

(Dépêche de la Presse Canadienne) Winnipeg, 17. — Le blé arrivait par millions de boisseaux à la bourse du grain aujourd'hui. Les possesseurs étaient frappés de débacle. Ce fut le pire krach enregistré dans l'histoire de la bourse en temps de paix.

L'option de mai pour le blé s'affaissa du maximum de la journée, \$1.67 à \$1.53 avant que la baisse fut arrêtée. Le minimum accusait une différence de 18 points sur le cours final de la journée précédente, mais une reprise ramena la cote finale à \$1.66 1/2, un recul de 15 cents.

Le krach d'aujourd'hui laisse derrière lui la débacle de vendredi le 13. Les marchés étrangers étaient dans un état de panique. Les négociants et les exportateurs liquidèrent afin d'éviter la banqueroute à la suite des vives regressions des deux derniers jours.

RECORD DE BAISSE Winnipeg, 17. — Les cours du blé à la bourse ont continué leur baisse sensationnelle qui commença droit au commencement de la séance d'aujourd'hui.

BAISSE DE 35 CENTS Chicago, 17. — Les cours du blé ont accusé aujourd'hui une des chutes les plus sensationnelles dans l'histoire de la bourse du grain. Les spéculateurs jetèrent sur la bourse ce qu'ils avaient en mains à la nouvelle que l'Europe avait plus que ce qu'il lui fallait en grains panifiables et que d'énormes quantités de blé expédiées des Etats-Unis ne trouvaient pas de marché ou étaient renvoyées à leurs possesseurs.

DECES DE M. l'abbé J. Desrosiers

Il y avait infraction des droits d'auteur

QUATRAIN VAINQUEUR DU DERBY DE LA LOUISIANE

Le fils d'Omar Khayyam a remporté la riche classique de la Nouvelle-Orléans avec beaucoup de facilité, battant Benedict Vow par quatre longueurs. — Hay et Cooper gagnant chacun deux courses.

A LA HAVANE ET TIA JUANA

AU PARC JEFFERSON

Nouvelle-Orléans, 17. — Quatrain appartenant à Frederick Johnson, vient d'ajouter une autre belle victoire à son record en gagnant le Derby de la Louisiane, d'une bourse de \$17,500 disputé cet après-midi, la dernière matinée de la saison de courses de la Nouvelle-Orléans. La classique réunissait onze partants et Benedict Vow, qui courait en entrée avec Beach Talk et Buttin In, pour l'établissement Idle Hour Stock Farm, a fini deuxième alors que Brave Bob a fini troisième. Le descendant d'Omar Khayyam a remporté une victoire facile. Le jockey Harry Stutts ne fut pas lent à l'envoyer en tête et au premier quart il menait par deux longueurs, courant avec facilité. En passant sous le fil, il menait par quatre longueurs et il commençait à ralentir. Le mille et un furlong fut fait en 1.56, temps considéré rapide, vu qu'il a plus hier soir. Quatrain était gros favori, étant coté à neuf contre vingt. Il s'en trouve à sa cinquième victoire ici cet hiver. Après celle de cet après-midi il est considéré comme l'inspirant le plus logique au Derby du Kentucky et on prétend qu'il en sera fait le gros favori.

Les jockeys Cooper et Hay se sont partagés les honneurs de la dernière matinée avec chacun deux vainqueurs. Cooper a mené Generosity à la deuxième course, et Prince Tia Juana à la quatrième. Hay avait guidé de Tangara, à la troisième course, et War Fare, à la sixième.

Résultats des courses ce cet après-midi: PREMIERE COURSE, 6 furlongs — 1. Dr Hickman 115. (Lombard) au pair, 2. Tipity Wicket 126. (Connelly) 3 à 1, au pair; 3. Taudiane 102. (Jones) 3 à 1. Temps: 1.17. Sient Lillian, Foxmore, Royal Dick, Mary Dear, Boo Boo, Dean H. Queen Agnes, Brinkley ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 1-1/2 mille. — 1. Generosity 112. (Cooper) 7 à 1, 5 à 2, 6 à 5; 2. Benwood 112. (Mozer) 5 à 2, 6 à 5; 3. Soviet 107. (Montgomery) 6 à 5. Temps: 1.52 1-5. Stump Jr., War Idol, Taylor, Hay, Grass Tree, Virginus, Slewfoot, Wapiti ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 5 furlongs. — 1. a-Tangara 97, Hay 8 à 1, 8 à 5, 3 à 1; 2. The Runt 108, Yelton 3 à 1, au pair; 3. Maynard 112, Long au pair. Temps: 1.08 4-5. a-Best Pal, The Vintner, White Wings ont aussi couru. — a-Entrée de Holman.

QUATRIEME COURSE, 1-1/2 mille. — 1. Prince Tia Juana, Cooper, 4 à 1, 6 à 5, 2 à 5; 2. Bob Cahill, 99, Myers, 4 à 5, 1 à 3; 3. Lady Belle, 98, L. Lang, 1 à 2. Temps: 1.34 1-5. Ont aussi couru: Midwestern et Barracuda.

CINQUIEME COURSE, 1 1/4 mille. — 1. Quatrain, 126, Stutts, 9 à 20, 1 à 6; 2. a-Benedict Vow, 114, D. Hurn, 1 à 1, 2 à 5; 3. Brave Bob, 114, Heupel, 8 à 5. Temps: 1.56. Ont aussi couru: a-Beach Talk, a-Buttin In, Stirrup Cup, Walter E., Parole H. Buzz Fuz, Brilliant et High Water. — a-Entrée Idle Hour Stock Farm.

SIXIEME COURSE, 1-3/4 mille. — 1. Warfare, 102, Hay, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1; 2. Jupiter, 111, Meyer, 5 à 1, 5 à 2; 3. Lee Adrin, 105, Collin, 2 à 1. Temps: 2:03 4-5. Ont aussi couru: Nogales, Calcutta, Good Night, Goldfield, St. Martins, The Leopard, Escarpolette et Xanthos.

SEPTIEME COURSE, 1-1/2 mille. — 1. Rajah, 114, Rodriguez, 6 à 1, 2 à 1, 1 à 1; 2. Star Sweeper, 101, Hay, 6 à 5, 3 à 5; 3. Brownie Smile, 90, Hebert, 5 à 2. Temps: 1:51 4-5. Ont aussi couru: Buck Jones, Sophy, Elusive, Raell's Meteor, Peter Decoy et Busch Buck.

A TIA JUANA

San Diego, Cal., 17. — Résultats des courses de cet après-midi à la piste de Tia Juana, Mexique: PREMIERE COURSE, 4 1/2 furlongs. — 1. Epomite, 112, P. Walls, 4 à 6, 3 à 5, 3 à 6; 2. Shasta King, 106, Elston, 7 à 2, 4 à 6; 3. Lou Shank, 103, Schafer, 3 à 2. Temps: 55. Ont aussi couru: Nine Sixty, George O'Neil, Silver Sattie, Etoile du Québec, Mushon, Maymie Bomba et Sally's Hour.

DEUXIEME COURSE, 5 1/2 furlongs. — 1. Lorena L., 102, Schafer, 3 à 6, 3 à 6, 2 à 6; 2. a-Lost Chip, 102; Willow Tree 102; Sunbow 105; Smiling 105; Reydo 107.

SIXIEME COURSE, \$700, 3 ans et plus, à réclamer, 5 1/2 furlongs. — Cordon Rouge 109; Sequan 109; Mr. Ruby 102; Runleigh 105; Boomcrang 109; Lard Allen 111; Star of Eve 114; Fort Churchhill 114; Clarkson 114; Excuse Me 119.

SEPTIEME COURSE, \$800, 3 ans et plus, à réclamer, 1 mille et 70 verges. — Wiltrude Wood 88; Brynner 88; Poppina 93; Mitau 103; Black Shasta 104; Black Wand 104; Elias 0; 108; Royal Oak 108; Sportsman 109; Lizette 110.

HUITIEME COURSE, \$800, 3 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs. — Just Folks 92; Bellewood 97; Brandeis 112; Grayson 103; Redskin 105; Settee 104; Pencie 103; Seths Alibi 109; Idie Thoughts 103; Joe G. 110; Top o' th' Morning 116.

NEUVIEME COURSE, \$700, 4 ans et plus, 1 mille et 70 verges. — El Cid 94; Madame Vennie 105; T. J. Fendergast 109; Jack Frost 109; H. Hamon 109; Full o' Fun 109; Margaret White 110; Sweet and Low 110; Tom Craven 112; Barriskane 112; Woodie Gilmont 112; Bronston 114; Glamore 115. Temps clair. Piste rapide.

A LA HAVANE

La Havane, Cuba, 17. — Résultats des courses de cet après-midi au Parc Oriental: PREMIERE COURSE, 6 furlongs. — 1. Dick Nell, 105, Taullele, 6 à 5, 2 à 5, 1 à 5; 2. Pinc O'Snuff, 100, Allen, 3 à 5, 1 à 5; 3. Thoden, 102, Callahan, au pair. Temps: 1:15 3-5.

DEUXIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Bluelead, 112, Callahan, 7 à 2, 6 à 5, 3 à 5; 2. Captain Kinnarney, 108, Charles, 8 à 1, 4 à 1; 3. Plenty Coos, 112, Pickens, 1 à 6. Temps: 1:08 3-5. Josephine C., Pinehurst, Full Moon, Peter Combs, Kidnap, John A. Scott ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 6 furlongs. — 1. Battle Ben, 110, McCabe, 4 à 1, 5 à 4, 4 à 5; 2. Gray Girl, 105, Neal, au pair, 1 à 2; 3. Old Homestead, 110, Haljan, 4 à 1. Temps: 1:15. Aunt Deed, Elwood K., Virge K., Lasting Love, Primus, Swing ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 4 furlongs. — 1. Chabelona 106, H. Callahan 7 à 1, 5 à 2, 6 à 5; 2. Paul Roma 109, O'Mahoney 2 à 5, 1 à 3; 3. Vendell 106, Burns 1 à 3; Temps: 1:48 4-5. Guizeko Izarrara, Aikina, Lena R., Destiny ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Bez Parson 112, Banks 6 à 1, 2 à 1, 1 à 1; 2. Dorothy Ryan 12, Allen 4 à 1, 8 à 5; 3. Haran 112, Geving 2 à 1, 3 à 5; 4. Goldstein, Merry Mary, Glory of the Seas, H. Summer Moon, Chicken, Gippy Gold I ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Ege 96, Charles 5 à 1, 8 à 5, 7 à 10; 2. Variation 114, Banks 1 à 1, 1 à 2; 3. Marionette 112, Pickens 1 à 8. Temps: 1:07. The Abbot, Baby Lane, End Man ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1-1/2 mille. — 1. Wild Cat 114, T. Burns 1, McDonald 4 à 5, 2 à 6; 2. Belle Fay 111, McDonald 111, McDonald 4 à 5. Dr Mayer, Captain Adams, Cavalador, H. Katherin Rankin, Happy Moments, Witch Flower ont aussi couru.

Voici la liste des inscrits aux courses de mercredi après-midi:

PREMIERE COURSE, \$600, 2 ans, à réclamer, 4 furlongs. — xEl-Mraco 107; xChapas 115; Irish Bee 107; Shasta Donna 107; Som Style 110; Letter Six 112; Miss Oakland 112; Vina Rae 112; Water Shot 112; Après Moi 112; xCountry Life 112; xMoses 116; Highland Chief 115; xShasta Cecilia 112; xWoodbank 115; xZedbank 110. — x-Entrée de Applegate z-Entrée de Eakle.

DEUXIEME COURSE, \$600, 3 ans et plus, à réclamer, 4-1/2 furlongs. — Shasta Express 102; Enette 100; Taltoun 102; Guina Girl 112; Jean Melville 107; Alice Harvey 107; Lady Tiptoe 107; Miss Frauland 107; Lucky Hay 111; Miss Dunbar 114; Dan Arvi 161; Chet G. 111; Shasta Springs 110; Little Buck 116; Saisie 107; Jenks 102.

TROISIEME COURSE, \$600, 3 ans et plus, à réclamer, 4-1/2 furlongs. — Cleo 100; Letter F. 102; Cocksure 102; Damar 105; Lot of Style 105; Voorfont 107; Lucille Russell 109; Balance Book 109; Ethel Brown 109; Iris Girl 109; The Vary 109; Little Pointer 109; Anna Regina 114; Vodka 114; Flying Orb 116.

QUATRIEME COURSE, \$600, 4 ans et plus, à réclamer, 1-1/8 mille. — Miss Prosperity 100; Bantam 102; The Wag 102; Chick Barley 102; Norain 102; Johnny O'Connell 105; Misoula 100; Torsida 105; 'Lothair 107; 'Doughoregan 107; Whip-saw 107; 'Entrée de W. C. Weant.

CINQUIEME COURSE, \$600, 4 ans et plus, à réclamer, 1-1/8 mille. — Little Clair 100; Miss Paige 100; Fayette Girl 100; Katinka 100; York Lassie 100; Rattan 102; Olds Eight

102; Willow Tree 102; Sunbow 105; Smiling 105; Reydo 107.

SIXIEME COURSE, \$700, 3 ans et plus, à réclamer, 5 1/2 furlongs. — Cordon Rouge 109; Sequan 109; Mr. Ruby 102; Runleigh 105; Boomcrang 109; Lard Allen 111; Star of Eve 114; Fort Churchhill 114; Clarkson 114; Excuse Me 119.

SEPTIEME COURSE, \$800, 3 ans et plus, à réclamer, 1 mille et 70 verges. — Wiltrude Wood 88; Brynner 88; Poppina 93; Mitau 103; Black Shasta 104; Black Wand 104; Elias 0; 108; Royal Oak 108; Sportsman 109; Lizette 110.

HUITIEME COURSE, \$800, 3 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs. — Just Folks 92; Bellewood 97; Brandeis 112; Grayson 103; Redskin 105; Settee 104; Pencie 103; Seths Alibi 109; Idie Thoughts 103; Joe G. 110; Top o' th' Morning 116.

NEUVIEME COURSE, \$700, 4 ans et plus, 1 mille et 70 verges. — El Cid 94; Madame Vennie 105; T. J. Fendergast 109; Jack Frost 109; H. Hamon 109; Full o' Fun 109; Margaret White 110; Sweet and Low 110; Tom Craven 112; Barriskane 112; Woodie Gilmont 112; Bronston 114; Glamore 115. Temps clair. Piste rapide.

A LA HAVANE

La Havane, Cuba, 17. — Résultats des courses de cet après-midi au Parc Oriental:

PREMIERE COURSE, 6 furlongs. — 1. Dick Nell, 105, Taullele, 6 à 5, 2 à 5, 1 à 5; 2. Pinc O'Snuff, 100, Allen, 3 à 5, 1 à 5; 3. Thoden, 102, Callahan, au pair. Temps: 1:15 3-5.

DEUXIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Bluelead, 112, Callahan, 7 à 2, 6 à 5, 3 à 5; 2. Captain Kinnarney, 108, Charles, 8 à 1, 4 à 1; 3. Plenty Coos, 112, Pickens, 1 à 6. Temps: 1:08 3-5. Josephine C., Pinehurst, Full Moon, Peter Combs, Kidnap, John A. Scott ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 6 furlongs. — 1. Battle Ben, 110, McCabe, 4 à 1, 5 à 4, 4 à 5; 2. Gray Girl, 105, Neal, au pair, 1 à 2; 3. Old Homestead, 110, Haljan, 4 à 1. Temps: 1:15. Aunt Deed, Elwood K., Virge K., Lasting Love, Primus, Swing ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 4 furlongs. — 1. Chabelona 106, H. Callahan 7 à 1, 5 à 2, 6 à 5; 2. Paul Roma 109, O'Mahoney 2 à 5, 1 à 3; 3. Vendell 106, Burns 1 à 3; Temps: 1:48 4-5. Guizeko Izarrara, Aikina, Lena R., Destiny ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Bez Parson 112, Banks 6 à 1, 2 à 1, 1 à 1; 2. Dorothy Ryan 12, Allen 4 à 1, 8 à 5; 3. Haran 112, Geving 2 à 1, 3 à 5; 4. Goldstein, Merry Mary, Glory of the Seas, H. Summer Moon, Chicken, Gippy Gold I ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Ege 96, Charles 5 à 1, 8 à 5, 7 à 10; 2. Variation 114, Banks 1 à 1, 1 à 2; 3. Marionette 112, Pickens 1 à 8. Temps: 1:07. The Abbot, Baby Lane, End Man ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1-1/2 mille. — 1. Wild Cat 114, T. Burns 1, McDonald 4 à 5, 2 à 6; 2. Belle Fay 111, McDonald 111, McDonald 4 à 5. Dr Mayer, Captain Adams, Cavalador, H. Katherin Rankin, Happy Moments, Witch Flower ont aussi couru.

Voici la liste des inscrits aux courses de mercredi après-midi:

PREMIERE COURSE, \$600, 2 ans, à réclamer, 4 furlongs. — xEl-Mraco 107; xChapas 115; Irish Bee 107; Shasta Donna 107; Som Style 110; Letter Six 112; Miss Oakland 112; Vina Rae 112; Water Shot 112; Après Moi 112; xCountry Life 112; xMoses 116; Highland Chief 115; xShasta Cecilia 112; xWoodbank 115; xZedbank 110. — x-Entrée de Applegate z-Entrée de Eakle.

DEUXIEME COURSE, \$600, 3 ans et plus, à réclamer, 4-1/2 furlongs. — Shasta Express 102; Enette 100; Taltoun 102; Guina Girl 112; Jean Melville 107; Alice Harvey 107; Lady Tiptoe 107; Miss Frauland 107; Lucky Hay 111; Miss Dunbar 114; Dan Arvi 161; Chet G. 111; Shasta Springs 110; Little Buck 116; Saisie 107; Jenks 102.

TROISIEME COURSE, \$600, 3 ans et plus, à réclamer, 4-1/2 furlongs. — Cleo 100; Letter F. 102; Cocksure 102; Damar 105; Lot of Style 105; Voorfont 107; Lucille Russell 109; Balance Book 109; Ethel Brown 109; Iris Girl 109; The Vary 109; Little Pointer 109; Anna Regina 114; Vodka 114; Flying Orb 116.

QUATRIEME COURSE, \$600, 4 ans et plus, à réclamer, 1-1/8 mille. — Miss Prosperity 100; Bantam 102; The Wag 102; Chick Barley 102; Norain 102; Johnny O'Connell 105; Misoula 100; Torsida 105; 'Lothair 107; 'Doughoregan 107; Whip-saw 107; 'Entrée de W. C. Weant.

CINQUIEME COURSE, \$600, 4 ans et plus, à réclamer, 1-1/8 mille. — Little Clair 100; Miss Paige 100; Fayette Girl 100; Katinka 100; York Lassie 100; Rattan 102; Olds Eight

102; Willow Tree 102; Sunbow 105; Smiling 105; Reydo 107.

SIXIEME COURSE, \$700, 3 ans et plus, à réclamer, 5 1/2 furlongs. — Cordon Rouge 109; Sequan 109; Mr. Ruby 102; Runleigh 105; Boomcrang 109; Lard Allen 111; Star of Eve 114; Fort Churchhill 114; Clarkson 114; Excuse Me 119.

SEPTIEME COURSE, \$800, 3 ans et plus, à réclamer, 1 mille et 70 verges. — Wiltrude Wood 88; Brynner 88; Poppina 93; Mitau 103; Black Shasta 104; Black Wand 104; Elias 0; 108; Royal Oak 108; Sportsman 109; Lizette 110.

HUITIEME COURSE, \$800, 3 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs. — Just Folks 92; Bellewood 97; Brandeis 112; Grayson 103; Redskin 105; Settee 104; Pencie 103; Seths Alibi 109; Idie Thoughts 103; Joe G. 110; Top o' th' Morning 116.

NEUVIEME COURSE, \$700, 4 ans et plus, 1 mille et 70 verges. — El Cid 94; Madame Vennie 105; T. J. Fendergast 109; Jack Frost 109; H. Hamon 109; Full o' Fun 109; Margaret White 110; Sweet and Low 110; Tom Craven 112; Barriskane 112; Woodie Gilmont 112; Bronston 114; Glamore 115. Temps clair. Piste rapide.

A LA HAVANE

La Havane, Cuba, 17. — Résultats des courses de cet après-midi au Parc Oriental:

PREMIERE COURSE, 6 furlongs. — 1. Dick Nell, 105, Taullele, 6 à 5, 2 à 5, 1 à 5; 2. Pinc O'Snuff, 100, Allen, 3 à 5, 1 à 5; 3. Thoden, 102, Callahan, au pair. Temps: 1:15 3-5.

DEUXIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Bluelead, 112, Callahan, 7 à 2, 6 à 5, 3 à 5; 2. Captain Kinnarney, 108, Charles, 8 à 1, 4 à 1; 3. Plenty Coos, 112, Pickens, 1 à 6. Temps: 1:08 3-5. Josephine C., Pinehurst, Full Moon, Peter Combs, Kidnap, John A. Scott ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 6 furlongs. — 1. Battle Ben, 110, McCabe, 4 à 1, 5 à 4, 4 à 5; 2. Gray Girl, 105, Neal, au pair, 1 à 2; 3. Old Homestead, 110, Haljan, 4 à 1. Temps: 1:15. Aunt Deed, Elwood K., Virge K., Lasting Love, Primus, Swing ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 4 furlongs. — 1. Chabelona 106, H. Callahan 7 à 1, 5 à 2, 6 à 5; 2. Paul Roma 109, O'Mahoney 2 à 5, 1 à 3; 3. Vendell 106, Burns 1 à 3; Temps: 1:48 4-5. Guizeko Izarrara, Aikina, Lena R., Destiny ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Bez Parson 112, Banks 6 à 1, 2 à 1, 1 à 1; 2. Dorothy Ryan 12, Allen 4 à 1, 8 à 5; 3. Haran 112, Geving 2 à 1, 3 à 5; 4. Goldstein, Merry Mary, Glory of the Seas, H. Summer Moon, Chicken, Gippy Gold I ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Ege 96, Charles 5 à 1, 8 à 5, 7 à 10; 2. Variation 114, Banks 1 à 1, 1 à 2; 3. Marionette 112, Pickens 1 à 8. Temps: 1:07. The Abbot, Baby Lane, End Man ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1-1/2 mille. — 1. Wild Cat 114, T. Burns 1, McDonald 4 à 5, 2 à 6; 2. Belle Fay 111, McDonald 111, McDonald 4 à 5. Dr Mayer, Captain Adams, Cavalador, H. Katherin Rankin, Happy Moments, Witch Flower ont aussi couru.

Voici la liste des inscrits aux courses de mercredi après-midi:

PREMIERE COURSE, \$600, 2 ans, à réclamer, 4 furlongs. — xEl-Mraco 107; xChapas 115; Irish Bee 107; Shasta Donna 107; Som Style 110; Letter Six 112; Miss Oakland 112; Vina Rae 112; Water Shot 112; Après Moi 112; xCountry Life 112; xMoses 116; Highland Chief 115; xShasta Cecilia 112; xWoodbank 115; xZedbank 110. — x-Entrée de Applegate z-Entrée de Eakle.

DEUXIEME COURSE, \$600, 3 ans et plus, à réclamer, 4-1/2 furlongs. — Shasta Express 102; Enette 100; Taltoun 102; Guina Girl 112; Jean Melville 107; Alice Harvey 107; Lady Tiptoe 107; Miss Frauland 107; Lucky Hay 111; Miss Dunbar 114; Dan Arvi 161; Chet G. 111; Shasta Springs 110; Little Buck 116; Saisie 107; Jenks 102.

TROISIEME COURSE, \$600, 3 ans et plus, à réclamer, 4-1/2 furlongs. — Cleo 100; Letter F. 102; Cocksure 102; Damar 105; Lot of Style 105; Voorfont 107; Lucille Russell 109; Balance Book 109; Ethel Brown 109; Iris Girl 109; The Vary 109; Little Pointer 109; Anna Regina 114; Vodka 114; Flying Orb 116.

QUATRIEME COURSE, \$600, 4 ans et plus, à réclamer, 1-1/8 mille. — Miss Prosperity 100; Bantam 102; The Wag 102; Chick Barley 102; Norain 102; Johnny O'Connell 105; Misoula 100; Torsida 105; 'Lothair 107; 'Doughoregan 107; Whip-saw 107; 'Entrée de W. C. Weant.

CINQUIEME COURSE, \$600, 4 ans et plus, à réclamer, 1-1/8 mille. — Little Clair 100; Miss Paige 100; Fayette Girl 100; Katinka 100; York Lassie 100; Rattan 102; Olds Eight

102; Willow Tree 102; Sunbow 105; Smiling 105; Reydo 107.

SIXIEME COURSE, \$700, 3 ans et plus, à réclamer, 5 1/2 furlongs. — Cordon Rouge 109; Sequan 109; Mr. Ruby 102; Runleigh 105; Boomcrang 109; Lard Allen 111; Star of Eve 114; Fort Churchhill 114; Clarkson 114; Excuse Me 119.

SEPTIEME COURSE, \$800, 3 ans et plus, à réclamer, 1 mille et 70 verges. — Wiltrude Wood 88; Brynner 88; Poppina 93; Mitau 103; Black Shasta 104; Black Wand 104; Elias 0; 108; Royal Oak 108; Sportsman 109; Lizette 110.

HUITIEME COURSE, \$800, 3 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs. — Just Folks 92; Bellewood 97; Brandeis 112; Grayson 103; Redskin 105; Settee 104; Pencie 103; Seths Alibi 109; Idie Thoughts 103; Joe G. 110; Top o' th' Morning 116.

NEUVIEME COURSE, \$700, 4 ans et plus, 1 mille et 70 verges. — El Cid 94; Madame Vennie 105; T. J. Fendergast 109; Jack Frost 109; H. Hamon 109; Full o' Fun 109; Margaret White 110; Sweet and Low 110; Tom Craven 112; Barriskane 112; Woodie Gilmont 112; Bronston 114; Glamore 115. Temps clair. Piste rapide.

A LA HAVANE

La Havane, Cuba, 17. — Résultats des courses de cet après-midi au Parc Oriental:

PREMIERE COURSE, 6 furlongs. — 1. Dick Nell, 105, Taullele, 6 à 5, 2 à 5, 1 à 5; 2. Pinc O'Snuff, 100, Allen, 3 à 5, 1 à 5; 3. Thoden, 102, Callahan, au pair. Temps: 1:15 3-5.

DEUXIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Bluelead, 112, Callahan, 7 à 2, 6 à 5, 3 à 5; 2. Captain Kinnarney, 108, Charles, 8 à 1, 4 à 1; 3. Plenty Coos, 112, Pickens, 1 à 6. Temps: 1:08 3-5. Josephine C., Pinehurst, Full Moon, Peter Combs, Kidnap, John A. Scott ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 6 furlongs. — 1. Battle Ben, 110, McCabe, 4 à 1, 5 à 4, 4 à 5; 2. Gray Girl, 105, Neal, au pair, 1 à 2; 3. Old Homestead, 110, Haljan, 4 à 1. Temps: 1:15. Aunt Deed, Elwood K., Virge K., Lasting Love, Primus, Swing ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 4 furlongs. — 1. Chabelona 106, H. Callahan 7 à 1, 5 à 2, 6 à 5; 2. Paul Roma 109, O'Mahoney 2 à 5, 1 à 3; 3. Vendell 106, Burns 1 à 3; Temps: 1:48 4-5. Guizeko Izarrara, Aikina, Lena R., Destiny ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Bez Parson 112, Banks 6 à 1, 2 à 1, 1 à 1; 2. Dorothy Ryan 12, Allen 4 à 1, 8 à 5; 3. Haran 112, Geving 2 à 1, 3 à 5; 4. Goldstein, Merry Mary, Glory of the Seas, H. Summer Moon, Chicken, Gippy Gold I ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 5-1/2 furlongs. — 1. Ege 96, Charles 5 à 1, 8 à 5, 7 à 10; 2. Variation 114, Banks 1 à 1, 1 à 2; 3. Marionette 112, Pickens 1 à 8. Temps: 1:07. The Abbot, Baby Lane, End Man ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1-1/2 mille. — 1. Wild Cat 114, T. Burns 1, McDonald 4 à 5, 2 à 6; 2. Belle Fay 111, McDonald 111, McDonald 4 à 5. Dr Mayer, Captain Adams, Cavalador, H. Katherin Rankin, Happy Moments, Witch Flower ont aussi couru.

Voici la liste des inscrits aux courses de mercredi après-midi:

PREMIERE COURSE, \$600, 2 ans, à réclamer, 4 furlongs. — xEl-Mraco 107; xChapas 115; Irish Bee 107; Shasta Donna 107; Som Style 110; Letter Six 112; Miss Oakland 112; Vina Rae 112; Water Shot 112; Après Moi 112; xCountry Life 112; xMoses 116; Highland Chief 115; xShasta Cecilia 112; xWoodbank 115; xZedbank 110. — x-Entrée de Applegate z-Entrée de Eakle.

Le principe de la mesure

La question de la subvention offerte par le gouvernement King pour abaisser les taux de la navigation océanique reste la principale et la plus discutée de la session.

Et il n'est pas de mesures à laquelle l'opposition s'oppose plus fortement.

On admet cependant qu'il existe une entente entre les grandes compagnies océaniques pour fixer un taux uniforme. Qu'on l'appelle combine, monopole ou de tout autre nom, cette entente existe. Cela n'est ni plus ni moins.

Ce que prétendent les compagnies de navigation et par derrière elles les conservateurs qui les appuient, c'est que l'entente n'est pas abusive.

Ce que dit au contraire le rapport Preston, sur lequel est basée la mesure du gouvernement, c'est que cette entente exige des prix excessifs.

Si tel est le cas, le gouvernement King est parfaitement justifié de prendre des mesures pour la combattre.

Il a toute raison également d'amener toute la question devant le parlement.

Le bill devant être référé à un comité, on pourra alors plus en détail examiner les conclusions de M. Preston, et interroger les intéressés.

Mais on peut dès à présent poser le principe que, s'il existe une entente monopolisant les taux océaniques et les fixant à un prix arbitraire, c'est le devoir du parlement de la combattre et de protéger les contribuables.

La question du contrat Petersen et de ses conditions est corollaire à l'entente.

Si on admet la nécessité de l'action, ce contrat est une tentative: on peut en discuter les clauses, proposer d'autres moyens d'agir, y ajouter au besoin.

Mais cela ne change rien au PRINCIPE de la mesure.

Les criminels qui viennent de l'étranger

On a signalé bien souvent le fait que parmi les criminels qui infestent notre ville, la proportion des étrangers est considérable.

Si l'on consulte les dossiers de la cour, on verra que ceux qui sont accusés et convaincus de crimes, sont dans une très large mesure des immigrants arrivés au pays depuis plus ou moins de temps.

Cela se conçoit d'ailleurs; et l'on comprend que les personnes qui demeurent permanentement parmi nous et dont les familles sont canadiennes, sont moins attirées vers des fautes qui rejouissent sur les leurs et qui compromettent leur propre situation au pays.

Au contraire, un étranger, qui se trouve dépaycé et qui n'a aucun intérêt à soutenir, est plus exposé.

Outre cela, il est certain que notre population est traditionnellement honnête, paisible et satisfait de son sort.

Tandis que les vieux pays nous envoient des éléments de révolution, de mécontentement social et de trouble.

Sans préjudice à la classe des bons immigrants qui nous viennent également d'Europe, on peut donc dire que l'étranger, de par sa situation seule, est plus exposé que le Canadien à enfreindre nos lois.

Il y a là une question de tradition et de circonstances environnantes.

Mais si l'on songe, en plus, que beaucoup de gens ne quittent leur pays que parce qu'ils ne peuvent plus y demeurer et parce qu'ils y ont commis des irrégularités, on comprend que nous sommes tenus d'examiner avec soin le dossier des personnes qui se présentent à nos portes.

C'est là un des problèmes angoissants de notre immigration que d'une part, il nous faille augmenter notre population, en vue de la prospérité générale, mais que de l'autre, il nous faille également sélectionner ceux qui se présentent chez nous, à cause des conséquences à redouter du manque de prudence.

C'est une leçon continue pour nos gouvernants qui doivent donner des instructions sévères à leurs agents d'immigration de ne pas accepter à la frontière ou au débarquement, des personnes dont le dossier n'est pas irréprochable et de voir à ce que les immigrants qui nous parviennent se dirigent vers nos campagnes où on a besoin de leur travail et non pas dans nos villes où ils sont une cause d'encombrement.

Les finances enropéennes

Deux pays seulement parmi ceux engagés dans la grande guerre — les Etats-Unis et la Grande-Bretagne — ont pu s'en tirer sans grave dommage dans leurs finances et leur économie. Tous les autres, vainqueurs comme vaincus, ont eu leurs finances délabrées et il faudra des dizaines d'années pour les remettre en état. La dépréciation des devises devant le dollar et la livre sterling montre à satiété la situation des finances dans les différents pays avec cette réserve, il est vrai, que le haut cours d'un change ne constitue nullement un indice infallible de la saine situation économique d'un pays.

Après la guerre, la Grande-Bretagne eut pour premier souci l'amortissement de ses dettes et le relèvement de son change, et elle a atteint ce but au prix de lourds sacrifices.

Les véritables bailleurs de fonds ce sont les Etats-Unis. Un fait certain c'est que par suite

de l'afflux des offres, le taux d'intérêt à telle mesure baissé aux Etats-Unis que les capitalistes se voient obligés de se jeter avec une véritable fringale sur tous les emprunts européens généralement émis à des taux élevés. C'est ainsi que, récemment, un emprunt nominal 7% et d'un montant de 20 millions de dollars, sollicité par les chemins de fer de l'Est, en France, fut émis à 87.5% et aussitôt souscrit. Cet emprunt est remboursable en 1954 à 105%.

On comprend facilement que des emprunts dotés de façon si généreuse soient accueillis par les capitalistes américains.

En France, M. Clémentel, ministre des Finances, déclare que l'assainissement des finances dépend actuellement d'un emprunt extérieur et qu'il possède déjà l'assentiment officiel pour cent millions de dollars et peut-être même pour un montant plus élevé. Par cette communication, le ministre a recueilli l'assentiment des gens de la finance. Dans ces conditions, la voie d'un emprunt semble être la plus praticable.

En Italie, on envisage les choses autrement. M. Stefani, ministre des Finances, a déclaré catégoriquement qu'il ne ferait aucun emprunt extérieur et, en même temps, il a refusé de faire une concession concernant le règlement des dettes imputables à la Guerre mondiale. La dette de l'Italie envers la Grande-Bretagne atteint celle de la France, et envers les Etats-Unis la moitié de celle de la France. Mais l'Italie ne songe pas à un règlement et elle subit tranquillement le renchérissement de la vie ainsi que la dépréciation de sa valuta. L'an dernier encore, la livre anglaise cotait moins de 100 livres; maintenant elle vaut 118 et la conséquence est que le prix de la vie a renchéri. Ces symptômes inquiétants restent sans effet devant la ferme volonté de ne rien payer.

Dans "le Corriere della Sera", l'ancien ministre des finances M. Luzzati opine sans ambages que la France et l'Italie n'ont absolument aucune honte à avoir de ne pas payer les sommes réclamées par leurs créanciers, attendu que leur insolvabilité provient des terribles sacrifices en sang et argent qu'ils ont faits pour la cause commune. Il est complètement d'accord avec l'actuel ministre des finances pour dire que c'est une mesure de prudence de ne faire aucun emprunt à l'étranger; il donne aux Etats qui se trouvent dans une situation analogue le conseil de suivre l'exemple de l'Italie, attendu que les créanciers ne disposent pas de moyens coercitifs pour obtenir le remboursement des dettes de guerre.

Il faut convenir que ces déclarations des ministres des finances italiens ne laissent rien à désirer comme précision et comme franchise. Elles sont diamétralement opposées à l'opinion montrée par les ministres des finances français en différentes occasions.

Mais qui a raison... ?

Du lait pur

Les autorités municipales doivent discuter incessamment la question de la réglementation du lait dans la ville.

Nous ne pouvons qu'applaudir à une telle mesure, particulièrement à cette époque où l'on poursuit une si vigoureuse campagne en faveur du lait pur.

Dans une ville aussi peuplée que la nôtre, où il faut lutter contre l'atmosphère bien souvent viciée, il est indispensable que des règlements sévères soient mis en vigueur afin de venir en aide à la cause de l'hygiène.

Nous subissons à Montréal plus que partout ailleurs des pertes de vie trop élevées dues à la tuberculose et à la mortalité infantile, deux fléaux qui déciment depuis quelques années notre population.

Le gouvernement provincial a donné le signal de la lutte et les municipalités se doivent à leurs citoyens de seconder sa tentative intelligemment lancée et dont on doit attendre les meilleurs résultats.

Nous sommes certains que si les enfants pouvaient être assurés d'un lait pur, dont la pasteurisation se ferait peu de temps après la traite, nous verrions diminuer sensiblement le nombre des mortalités.

Les autorités médicales publient régulièrement des articles en faveur de la pasteurisation du lait et nous croyons que les suggestions faites méritent d'être étudiées sérieusement.

Il faut de toute nécessité que la ville prenne des mesures tendant à assainir les conditions dans lesquelles nous vivons; et celle du lait pur en est une de tout premier plan.

Les Irlandais célèbrent

Les Irlandais ont célébré hier leur fête nationale et ont une fois encore glorifié leur grand saint et patron: Saint-Patrice.

L'élégant shamrock figurait allègrement à la boutonnière; et dans toutes les parties de la ville la douce couleur de l'espérance garnissait les vitrines, les tables et les demeures.

Pour l'économie

Un concours vient d'être tenu chez les Américains afin d'obtenir les meilleures suggestions pour pratiquer l'économie à la Maison Blanche.

Le gouvernement King, lui, n'a eu recours aux lumières de personne pour apprendre que c'était dans tel et tel département qu'il importait de réduire les dépenses et le résultat est que nous retrouvons graduellement l'équilibre dans nos finances nationales.

L'INVENTION DE LA ROUE

Son influence sur la civilisation

Voici quelques jours, au cours d'un dîner qui réunissait des savants éminents, l'un d'eux s'avisa de poser la question suivante: "Mais quelle est la grande invention dont l'homme puisse s'enorgueillir?" Après échange de vues, les hommes qui se trouvaient là tombèrent d'accord que la plus grande invention humaine, c'était la roue.

Jusqu'ou faut-il aller pour retrouver l'origine de la roue? Si l'on admet que le mot "char" implique la probabilité d'une roue nous en trouverons la première mention dans la Bible, au verset 43 du chapitre 41 de la Genèse dans l'interprétation du songe des Pharaons par Joseph, où il est dit: "Et il fit monter sur un char qui était le second après le sien". Certes, jusqu'alors, dans le Livre Sacré, il est souvent question de déplacement considérables des puissants de l'époque avec leurs troupeaux, leurs femmes et leurs armes.

On observera, d'autre part, qu'on trouve au chapitre 4 de la Genèse, verset 22, à propos de la descendance de Cain: "Et Tsilla aussi inventa l'usage du char et du chariot, mais il n'y est fait aucune mention des chars. Cependant, ces dates bibliques, si nous devons en respecter l'ordre d'échéance dans leur suite historique, nous semblent trop rapprochées de nous. Il ne faut pas tenir compte non plus de l'assertion de Virgile qui attribue l'invention de chars à un certain roi d'Athènes, nommé Erichonius. A la vérité, aucun document écrit ne saurait nous renseigner et il n'est possible d'entrevoir la naissance de la roue que par une suite de déductions, en essayant de rétablir les étapes que l'on a dû parcourir avant de tourner enfin, légère et ajourée sur son axe. Ici, l'homme n'a trouvé aucun exemple dans la nature, car celle-ci a toujours été incapable de réaliser un mécanisme rotatif et continue; tout ce qu'elle a pu faire, c'est d'arriver au mouvement alternatif, parfois très rapide; en ce domaine à dépasser la nature. Mais toutefois, par quel événement dérivant de la nature, l'homme a-t-il pu parvenir à imaginer la roue? Est-ce le spectacle d'un rocher se détachant d'un sommet en roulant dans la vallée? Est-ce un tronc d'arbre abattu par l'ouragan ou sectionné par la foudre, et qui l'aura roulé vers sa caverne.

L'homme d'ailleurs, c'est-à-dire l'être farouche et craintif dont les grandes préoccupations étaient de trouver sa nourriture et de défendre sa vie, cet homme, encore si peu différencié de l'animal, avait cependant dans son cerveau une possibilité, qui en faisait déjà un être à part, en même temps qu'un maître sur la création, et cette possibilité était celle du raisonnement. De là une coordination et une suite dans les idées qui lui permirent tous les miracles futurs. De par ce don d'observation et de raisonnement, il est permis d'admettre que l'homme a dû dès le début, se rendre compte de l'énorme différence de force à employer entre l'effort de glissement dans la traction et l'effort de roulement; il a constaté qu'il était plus facile de faire rouler un tronc d'arbre, cylindre rudimentaire, que de le traîner sur le sol.

L'ayant constaté, il a dû commencer par appliquer la même méthode à tous les objets dont la forme était celle du tronc d'arbre (du cylindre); puis, finalement, un jour, dans l'impossibilité de traîner une grosse charge, l'éclair génial a jailli de son cerveau, et il s'est appliqué à faire rouler ses poids sur ces mêmes cylindres. De là à la roue, il n'y a plus que la possibilité de sa construction, et celle-ci est subordonnée à la connaissance du fer, taillé en outils. L'époque du silex taillé sombre lentement, et la fabrication de la première roue doit coïncider avec l'époque du feu, c'est-à-dire le travail du fer. La vie animale de la première race s'évanouit, et nous assistons à l'éveil d'une humanité adroite, intelligente et travaillante. La première conception du charriot a dû être un tronc d'arbre avec les extrémités amincies par le feu.

Peut-être l'idée est-elle née peu à peu d'ailleurs le poids énorme de ce tronc d'arbre en l'évidant au milieu de sa longueur. On peut supposer que cette idée gagna du terrain, la brèche créée s'étendant peu à peu jusqu'au moment où apparaissent deux disques latéraux.

Il est permis de concevoir de telle façon la naissance de la roue; elle a fait quelques tours sur elle-même depuis cette époque reculée, mais n'oublions jamais que nos roulements à billes découlent de l'étincelle qui a jailli du cerveau du grand ancêtre ignoré.

La roue a été aux différentes étapes de l'histoire des peuples, le signe réel de la pensée, de l'effort dans la réalisation d'une vie plus riche. Aux temps antiques, le char constituait la forme même du triomphe et le synonyme de l'opulence: les hommes cultivés de toutes les époques ont travaillé au perfectionnement de la roue, celle-ci a mis en oeuvre la patiente recherche de milliers et de milliers de volontés intelligentes. Elle a tourné pour les besoins du riche et du pauvre, depuis la nuit de la pré-histoire, jusqu'à l'éclatante lumière de nos jours. Elle connaît actuellement l'apogée de sa gloire mais déjà on peut prévoir le temps où les hommes se serviront de moins en moins des roues terrestres, car le besoin de la vitesse constamment croissant sem-

FUMEZ LE TABAC HACHE OGDEN'S LIVERPOOL

blé primer toutes les conditions, même économiques, et faire loi. Ainsi, on peut prévoir que la roue s'évanouira lentement, ainsi que les routes terrestres dont elle a été le point de départ et le but.

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

A propos de M. Caillaux

Pour M. F. Hautfort ("Lanterne") M. Joseph Caillaux possède, en puissance au moins, le plus formidable des leviers qui permettent de remuer les démocraties. On lui suppose l'idée et la volonté de l'exécution. Mais l'exécution de quoi? Notre confrère reconnaît que l'orateur a "tout au plus esquissé le prologue de la grande oeuvre qu'il a eu le loisir de méditer dans le recueillement". La "grande oeuvre"? Laquelle? Allant au-devant de l'objection qui s'impose et de la question qui se pose, M. Hautfort répond — si on peut dire: "Cela importe peu, si paradoxal que semble ici l'indifférence".

M. Gustave Téry, se rendant bien compte de ce que l'incertitude des projets de M. Joseph Caillaux peut avoir de troublant pour certains lecteurs de "l'Oeuvre", aimant le positif, imagine un malicieuse dialogue. A un interlocuteur supposé ayant témoigné quelque curiosité, il répond: "Attendez qu'il précise sa pensée s'il le juge à propos, car le propre des aspirants au pouvoir c'est de ne jamais rien dire très exactement ce qu'ils comptent en faire... Suivant la règle, M. Caillaux s'est bien gardé de définir et de marquer ses positions. Ils nous a seulement laissé entendre qu'elles iront de Richelieu à la Convention, ce qui est assez vague pour grouper les amateurs d'opinions les plus diverses. Croiriez-vous, par exemple, que nombre de réactionnaires tournent déjà les yeux vers M. Caillaux pour cette unique raison qu'on lui a fait la réputation d'un économiste et d'un financier?"

D'un autre point d'observation, M. J.-G. Gignoux a perçu le même mouvement d'idées et d'intérêts. Après avoir rappelé les propos de M. Joseph Caillaux sur "la nécessité de gouverner dans le sens plein du mot", le rédacteur en chef de "Journée industrielle", écrit: "C'est sans doute par cet aspect de sa pensée que M. Joseph Caillaux exerce sur quelques-uns que tout, ou

presque tout, à commencer par son passé séparé de lui, l'attrait puissant de la nouveauté. Il représente pour ceux-là l'expérience à faire, la fin d'une incertitude trop sensible dans le gouvernement de ce pays, la barrière sur laquelle on pourrait réellement compter, opposée à certains excès."

M. J.-C. Gignoux en conclut que tout cela atteste "à tout le moins que l'atmosphère politique de ces derniers mois a apporté un certain trouble dans les esprits."

La "Westminster Gazette" qui (ainsi que la plupart des journaux anglais) commente le discours de M. Joseph Caillaux, fait une observation analogue à la conclusion de notre confrère parisien. L'organe libéral s'étonne des avances faites par une partie de l'opinion et de la presse française.

"Il n'y a toutefois pas de raison de croire que la majorité des Français considère à présent que l'attitude de M. Caillaux fut correcte pendant la guerre. Il est vrai cependant que l'opinion nouvelle le considère comme l'homme le plus capable d'arriver à un accord pacifique avec l'Allemagne sur une base d'une coopération économique."

UNE MERVEILLEUSE LEÇON D'ENERGIE

Les Japonais viennent de donner un extraordinaire exemple de ténacité et de courage. En dix-sept mois ils ont reconstruit une de leurs plus grandes villes.

Les chiffres parlent avec une singulière éloquence. Le 1er septembre 1923, le tremblement de terre et le feu détruisaient 73,435 maisons, n'en laissant debout que 19,800, soit 21 pour cent du total.

La population de la ville diminuait en conséquence dans d'énormes proportions. Un an après le désastre, Yokohama ne comptait plus que 75,000 habitants au lieu de 450,000.

Aujourd'hui, le nombre total des maisons nouvelles et anciennes a dépassé 90,000 et la population est redevenue aussi nombreuse qu'avant le cataclysme.

De quel parti est-on dans le dernier numéro des "Annales" ? Le Comité de la comédie de l'Andalou, du procès des "Fleurs du Mal", du livre de Paul Rebouix "A la manière de..." de la situation politique, enfin de tout ce qui au contact des questions actuelles, de magnifiques illustrations, des morceaux de musique complètent ce numéro.

LES ANNALES

Le Comité de la comédie de l'Andalou, du procès des "Fleurs du Mal", du livre de Paul Rebouix "A la manière de..." de la situation politique, enfin de tout ce qui au contact des questions actuelles, de magnifiques illustrations, des morceaux de musique complètent ce numéro.

CARTES PROFESSIONNELLES

Beaulieu, Gouin, Marin & Morcier Avocats Montréal, Trust 11 Place d'Armes, Tél. Main 1099

ELLIOTT & DAVID Secrétaire de la province de Québec, Maurice Dugas, J. P. Callaghan

MAISON PRIVEE. Pour dames et demoiselles malades et gardes-malades attachés à l'établissement. Soins de médecine de famille et de chirurgie. Gagnon 215, Parc Lafontaine. Est. 6885.

RAPHAEL BOILARD A.A.P.A., R.A.L.C., A.A.A. ARCHITECTE 4363 St-Denis MONTREAL 288-CP-1.n.o.

Souage promptement et sans danger le Catarrhe de la Vessie Les Capsules portent le nom MIDY En vente dans toutes les pharmacies des Etats-Unis et de l'Etranger. 265-Mos-1.n.o.

COMPAGNIE BEAUDOIN LIMITEE

AVIS est par les présentes, donné aux actionnaires de la "Compagnie Beaudoin Limitée" de se réunir en assemblée spéciale le 25 jour d'avril 1925 à quatre heures de l'après-midi, au No. 25 de la rue St-Jacques, chambre 41 à Montréal, dans le but de recevoir les rapports des officiers qui ont administré et qui ont administré la dite "Compagnie Beaudoin Limitée"; aussi d'établir un bureau de direction; de prendre connaissance des livres de la dite "Compagnie" et de ses affaires, nommer un inspecteur pour examiner les affaires de la dite et cetera.

AVIS SOUS LA LOI DE FAILLITE

No. 65. Dans l'affaire de l'actif de M. J. H. BRISBOIS, marchand fabricant affaires à St-Denis, Co. Maskinonge dans la province de Québec, Faillite.

AVIS est par les présentes donné que J. H. BRISBOIS, de Montréal, a été déclaré en faillite et qu'une ordonnance de séquestre a été rendue le 17 jour de mars 1925, et que le Court a nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à ce que les créanciers, à leur première assemblée, aient élu un syndic pour administrer les biens du débiteur.

AVIS est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue à Montréal, le 26 jour de mars 1925 à 4.30 heures de l'après-midi, au bureau du séquestre officiel, chambre 21, Palais de Justice.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

AVIS SOUS LA LOI DE FAILLITE

No. 104. Dans l'affaire de l'actif de ANTOINE BENEVAULT, faisant affaires au No. 4552 rue St-Denis dans la cité de Montréal, sous la raison sociale de "BOYS PALACE" Cédant autorisé.

AVIS est par les présentes donné que Antoine Bénévault, de Montréal, a le 16 jour de mars 1925 fait une cession autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que l'Honorable Jules Allard, séquestre officiel, ma nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à ce que les créanciers à leur première assemblée aient élu un syndic pour administrer les biens du débiteur.

AVIS est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue à Montréal, le 26 jour de mars 1925 à 3.30 heures de l'après-midi, au bureau du séquestre officiel, chambre 21, Palais de Justice.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES DE MONTREAL



Cours de Français Commercial Par Correspondance

Le courrier, selon qu'il est soigné ou négligé, fond et forme, produit chaque jour, sur des centaines de correspondants, une bonne ou une mauvaise impression: "la lettre cote la maison".

Les lettres d'affaires et les imprimés commerciaux ont pour objet d'exposer, d'argumenter, de démontrer. Pour retenir l'attention, éveiller l'intérêt, convaincre, il faut que le style en soit clair, net, précis.

Les chefs d'entreprises apprécient de plus en plus l'importance d'améliorer la correspondance. Aussi cherchent-ils des hommes capables de rédiger des lettres et des textes agissants.

Vous qui êtes dans l'armée des employés de commerce, sortez du rang. Ne vous contentez pas d'une place: faites-vous une situation.

Apprenez le français commercial par correspondance. Détachez et adressez-nous le Coupon ci-dessous qui vous donne droit, sans aucune obligation de votre part, à notre brochure.

Form for requesting a brochure from the Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal. Includes fields for Name, Occupation, and Address.

LE THEATRE
LUI PAIERA
DES DOMMAGES

Elle était tombée dans un escalier de la galerie pendant qu'elle faisait le ménage

LE JUGE MACLENNAN

Décide qu'elle avait contribué à l'accident et réduit en conséquence les dommages

L'honorable juge Macleennan, de la Cour supérieure, a condamné hier la Loe's Theatre Ltd., qui opère le théâtre Loe's sur la rue Ste-Catherine, à payer \$399 de dommages à Madame Margaret Coyle, une des employées de ce théâtre qui s'y était blessée en tombant dans un escalier le 21 août 1923.

L'honorable juge Macleennan, en rendant jugement déclare que la demanderesse était à balayer la galerie du théâtre lorsqu'elle était tombée dans l'escalier et s'était disloquée l'épaule et blessée à divers endroits.

L'éclairage de la galerie, au moment de l'accident, dit l'honorable juge Macleennan, était insuffisant. Cependant comme la demanderesse avait déjà travaillé au théâtre depuis quelques temps, et connaissait bien les lieux, elle était, dans l'opinion de la Cour, en partie responsable de l'accident, car elle aurait dû prendre un plus grand soin d'elle-même.

De plus, dit l'honorable juge Macleennan, la demanderesse a négligé de se faire donner des soins médicaux nécessaires pendant une période de six semaines après l'accident, et son état au moment du procès était en grande partie, d'après le tribunal, dû au fait qu'elle avait négligé d'aller plus tôt à un hôpital ou de se procurer autrement les soins dont elle avait besoin.

Dans ces circonstances, dit l'honorable juge Macleennan, en tenant compte de la négligence contributive de la demanderesse et de son défaut de se faire soigner convenablement après l'accident, la Cour, fixe les dommages dont la défenderesse doit être tenue responsable à la somme de \$399, avec intérêts et dépens.

LE TRIBUNAL
A ANNULE
CE MARIAGE

L'épouse qui était mineure lors de la cérémonie n'avait pas donné de consentement valide

MENAGES DES PARENTS

L'honorable juge Bruneau, de la Cour Supérieure, qui siègeait hier en division de pratique, a annulé le mariage intervenu, en février 1921, entre Sarah Vineberg et Joseph Kogon, en décidant qu'aucun consentement valide n'avait été donné par la femme qui était mineure lors du mariage.

Sarah Vineberg qui était demanderesse dans la cause, déclarait dans son action, qu'en février 1921, elle était passée par les cérémonies du mariage avec le défendeur, devant le révérend J. M. Judelson, qui constata le mariage sur le registre de la Beth David Congregation. A cette époque, continuait la demanderesse, elle était mineure et vivait avec ses parents qui avaient la plus grande influence sur elle. Bien qu'elle ne fut pas anxieuse de se marier, elle déclara qu'elle avait été forcée de le faire par les menaces et les persécutions de ses parents et du défendeur.

Elle affirmait en particulier que le mariage avait été célébré contre sa volonté, et que sa présence et son consentement apparent à la cérémonie avaient été forcés.

Poursuivant sa déclaration, Mme Vineberg alléguait de plus qu'elle n'avait jamais voulu être de bon gré la compagne du défendeur, et que, comme question de fait, ce dernier l'avait abandonnée peu après le mariage.

Un autre motif invoqué au soutien de la demande, était le défaut d'autorité du ministre qui avait célébré le mariage. Le révérend J. M. Judelson, était-il allégué, n'était pas autorisé à tenir les registres de l'état civil pour la Beth Congregation, et de plus, il n'avait pas obtenu des autorités, la permission voulu pour célébrer le mariage. Il était aussi allégué que le mariage avait été célébré sans publication de bans, et sans qu'une licence eût été obtenue par le défendeur.

L'action ne fut pas contestée, et la demanderesse, dans l'opinion du tribunal, prouva les principes allégués de sa déclaration, de sorte que jugement fut rendu annulant le mariage à toutes fins que de droit.

ON VOULAIT
LE FORCER A
PAYER DES FRAIS

Il s'était engagé à supporter les frais pour faire annuler une élection municipale

LE JUGE WEIR

On lui avait représenté qu'il ne serait pas appelé à déboursé plus de \$10. pour sa part

Une action intentée à Phuliza Lefort, un contribuable de la municipalité de Saint-James de Sabrevois, pour le forcer à payer un douzième des frais de certaines procédures judiciaires prises pour faire annuler une élection municipale dans cette paroisse et pour faire déqualifier certains membres du conseil a été renvoyée hier par l'honorable juge Weir, de la Cour Supérieure, qui déclara qu'une offre faite par le défendeur Lefort de payer pour sa part \$38.70, était plus que suffisante.

L'action avait été intentée par Alfred Roy, l'un des demandeurs dans les procédures contre le conseil municipal. Il invoquait au soutien de son action un écrit par lequel Lefort s'était engagé conjointement et solidairement avec onze autres contribuables à payer les frais des procédures judiciaires. Le coût de ces procédures, était-il allégué, s'élevait à \$840 et Roy réclamait du défendeur un douzième de cette somme.

Lefort avait plaidé qu'il n'aurait jamais signé l'écrit si on ne lui avait pas représenté que les frais ne dépasseraient pas \$10 pour chacun des signataires. Il alléguait qu'on lui avait fait à ce sujet de fausses représentations et il niait devoir quoi que ce soit en plus d'une somme de \$38.70 qu'il offrait pour acheter sa part.

L'honorable juge Weir, en maintenant que l'offre du défendeur était plus que suffisante, déclara que Roy avait signé l'écrit en question sur la représentation qu'il ne serait pas appelé à payer plus de \$10. De plus, cet écrit ne rapportait qu'à une action pour faire annuler l'élection municipale qui avait eu lieu en janvier 1923, et le défendeur ne pouvait être tenu responsable de diverses autres procédures qui avaient été prises en particulier pour faire annuler certaines résolutions du conseil.

La Cour jugea aussi que la preuve faite par le demandeur des sommes qu'il avait payées aux avocats, et qui avait été admises sous réserve d'une objection du défendeur, était illégale et irrégulière.

Le défendeur, dit l'honorable juge Weir, avait signé l'écrit en question par suite des fausses représentations soit du demandeur, soit de ses agents.

Lefort, affirme l'honorable juge Weir, en terminant, ne pouvait être tenu responsable des procédures qui avaient été prises à l'exception de l'action pour faire annuler l'élection municipale, et son offre de \$38.70 était plus que suffisante pour payer toute réclamation qu'on pouvait avoir contre lui de ce chef.

Jugement fut rendu en conséquence maintenant l'offre et renvoyant l'action avec dépens.

LA PRESCRIPTION
N'ETAIT PAS
INTERROMPUE

Effet d'une compensation légale non accompagnée d'une reconnaissance de dette

LE JUGE MARTINEAU

Renvoie une action intentée par un propriétaire pour recouvrer du loyer échu en 1915

La compensation légale n'interrompt pas la prescription à moins d'être accompagnée d'une reconnaissance de dette et d'une promesse de payer. C'est ce que vient de maintenir l'honorable juge Martineau de la Cour Supérieure en renvoyant une action intentée par Adélar Léveillé à Théodore Daigle en recouvrement d'une somme de \$107.50 pour loyer échu en 1915. Léveillé prétendait que la prescription avait été interrompue par un paiement de \$3 en acompte, fait par le défendeur en 1918, mais la Cour jugea au contraire que ce paiement effectué par voie de compensation légale n'interrompait pas la prescription.

Dans son action, Léveillé déclarait qu'il avait loué au défendeur une boutique située sur la rue Ontario-est, moyennant un loyer de \$16 par mois. Le défendeur avait occupé les lieux le premier mai 1915, en vertu de son bail, mais au cours du mois d'août suivant, il était démantelé sans avoir payé de loyer. Léveillé réclamait de ce chef la somme de \$64 pour loyer échu et une autre somme de \$48 à titre de dommages pour tenir de la perte subséquente de trois mois de loyer. Il demandait crédit au défendeur pour deux paiements en acompte, l'un de \$15.00 et l'autre de \$3.00.

Le point de droit intéressant dans la cause était de savoir si le paiement de \$3.00 que le demandeur prétendait avoir été fait en 1918, interrompait la prescription.

grée d'une reconnaissance de dette et d'une promesse de payer. Dans la cause actuelle aucune reconnaissance de dette n'avait eu lieu, lorsque les travaux de plomberie avaient été faits et par suite la prescription de la dette n'était pas interrompue.

LE TRAVAIL A
L'HEURE COUTAIT
TROP CHER

Une pratique que la Justice ne peut sanctionner attire l'attention de la Cour

LE JUGE DE LORIMIER

L'ouvrage fait à l'heure ne doit pas coûter plus cher que l'ouvrage fait au contrat

L'honorable juge de Lorimier en rendant jugement maintint que cette offre était plus que suffisante, et fit remarquer qu'il semblait être reçu chez certains entrepreneurs que l'ouvrage à l'heure coûtait plus cher que sa valeur réelle parce que les ouvriers prenaient plus leur temps et faisaient moins bien, et parce que les patrons avaient moins d'intérêt à exercer une surveillance plus suivie que si les travaux étaient faits à forfait.

C'est là, dit l'honorable juge de Lorimier, une pratique qui n'est pas honnête, et que la Justice ne peut sanctionner. L'ouvrier et l'entrepreneur doivent travailler consciencieusement et charger un prix juste et raisonnable, soit qu'ils contractent à l'heure ou autrement, et l'employeur ou le propriétaire doit payer honnêtement pour les services gagnés. L'ouvrage consciencieusement fait à l'heure, continue la Cour, ne doit pas coûter plus cher que l'ouvrage fait par contrat.

Les entrepreneurs qui contractent à l'heure, doivent tenir le temps de leurs hommes d'une manière exacte et certaine et ils doivent les contrôler avec soin de façon à ce que le coût de leurs services soit celui de la valeur des travaux. C'est ce que vient de déclarer l'honorable juge de Lorimier de la Cour Supérieure, en rendant jugement dans une cause de J.S. Sicotte contre Henri Lacoste.

Sicotte, un entrepreneur peintre, réclamait la somme de \$693.78 représentant la valeur de matériaux fournis et d'ouvrages faits en peinture, en blanchissage et en tapissage dans une propriété appartenant au défendeur. Il soutenait que les travaux avaient été faits à l'heure, suivant les instructions du défendeur.

Lacoste plaidait que le montant réclamé était excessif et qu'à tout événement, il ne s'était engagé qu'à payer la valeur des travaux. Il offrait \$450 au demandeur en règlement mais ce dernier le refusa.

L'honorable juge de Lorimier, après avoir ensuite passé en revue le témoignage de certains employés, déclara que la preuve des heures de travail qui avaient été faites dans la cause actuelle, n'était pas satisfaisante. Ces employés ne semblaient pas avoir tenu leur temps bien scrupuleusement et le demandeur n'avait personne pour les contrôler. Le demandeur avait fait son compte à l'heure d'après ce que les hommes lui disaient, et c'était là une preuve d'ouï-dire qui ne pouvait pas être acceptée.

Les entrepreneurs, dit l'honorable juge de Lorimier, doivent tenir le temps des hommes d'une manière plus exacte et plus certaine; ils doivent pouvoir contrôler les ouvriers avec plus de soin et partant plus honnêtement de façon à fournir un service équivalent au prix payé.

La Cour trouva aussi que le demandeur avait chargé beaucoup plus de matériel qu'il n'en fallait pour le matériel fourni et elle jugea que dans l'ensemble l'offre de \$450 du défendeur, était plus que suffisante. L'action fut par suite renvoyée avec dépens.

COUR SUPERIEURE
DIVISION DE PRACTIQUE
17 mars 1925.

Président: Hon. Juge Bruneau. Jugements rendus dans les causes suivantes:

Moses Bercovitch vs E. Schartz. Motion du défendeur pour détails; accordée, 10 jours de délai, dépens à suivre.

C. Hammond et al vs R. Chopin et al. Motion des demandeurs pour règlement; accordée, rapportable le 23 mars 1925.

Vyse Sons Co. Limited vs Dame A. Hamel. Jugement par défaut vs T.S.—Juge Coderre.

W. A. Handfield et al vs Alphonse Bertrand et George Delaney, T.S. Jugement par défaut vs T.S.—Juge Coderre.

Dame M. G. Eva Sauvé vs J. B. Ovide Robert. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps in forma pauperis; accordée, dépens à suivre.

Harvey Bros Limited vs James Semple. Motion de la demanderesse pour mode de signification; accordée.

Astier Favrot Co. vs Saul Mendelsohn et al et Baillock Bros Limited et al, T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S.—Juge Coderre.

Le Ministre des douanes et de l'Acicse vs J. A. H. Hébert et J. A. H. Hébert, opposant. Jugement relevant l'opposant de la saisie. — Juge Coderre.

J. B. O'Brien vs Alfred H. Ward. Motion du défendeur pour cautionnement pour frais; accordée, \$150 de cautionnement, 15 jours de délai; dépens à suivre. Dans la même cause, Motion du demandeur pour amendement; accordée en part demandeur payant frais de motion.

Solomon Kutner vs Kaufman Fur Manufacturing Co. limitée. Motion de la défenderesse pour le renvoi de l'action faute de cautionnement; accordée, avec dépens.

L. Villeneuve Co. limitée vs Joseph Perrier et Dame Leose Brunet et vir. t.s. Requête de la demanderesse pour fixer le salaire du défendeur; requête accordée, salaire fixé à \$20 par semaine, dépens vs défendeur.

Georges Tanguay, requérant. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal; accordée.

Victor Leclercq vs A. Gendron et les curé et marguilliers de l'écurie de la fabrique de la paroisse de St-Paul, de Montréal, t.s. Motion du demandeur pour déclarer la saisie tenante; accordée.

Armand Labelle vs C. Pacific Ry. Co. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$194.30 et dépens.

Dame Violet Edith Woods vs Georges-Denis Caron. Motion de la demanderesse pour mode de signification; accordée.

Aimé Monet vs J. L. Vanchestein et Urgel Trudeau, t.s. Jugement suivant la déclaration du t.s.—Coderre, juge.

Eugène Balthazar vs Chicago Tribune Transportation Co. limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$470.

M. Reinharz vs Simm Weininger et al et Dame Ray (Rose) Sheir S. Weininger Co., L. et demandeur conjointement. Motion du demandeur pour forcer t.s. à déclarer de novo, accordée, avec dépens.

S. N. Morin limitée, en liquidation. Requête pour mise en liquidation; accordée. Isaac Friedman nommé liquidateur provisoire, avis ordinaires. Dans la même cause, requête pour continuer les affaires, nommer bagueur et procureur; accordée.

Dame C. Loiseleur vs A. Crevier. Motion de la demanderesse, pour réunir causes; accordée; dépens à suivre.

Geo. H. Robert vs J.-F.-P. Lafrance. Requête du demandeur pour vendre les immeubles en bloc; accordée.

Marie Azelio Thivierge vs A. C. O. Lippé. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps, domicile et saisie revendication; accordée; dépens à suivre.

Donat Morin vs Ovilva Galarneau. Jugement pour \$117.15.

Dame Suzanne Fortin vs Dame Delphine Limoges et vir. Jugement pour \$335.10.

Lamarche et frère vs Zéphirin Duval et al et Téléphore Brossard et al. Jugement pour \$585.55.

Joseph Levy et al vs Max Ross. Jugement pour \$172.89.

J. Fournelle vs D. Magnav. Jugement pour \$370.00.

Albert Delorme vs Aimée Marsolais. Jugement pour \$108.00.

Dame E. Fortier vs Joseph Cadieux. Jugement pour \$2,000.00.

Antoine Pigeon vs Willie Gareau et al. Jugement pour \$320.00.

Dame Sarah Vineberg vs Joseph Rogers. Jugement annulant mariage.

Abraham Leib Zittler vs Dame E. Malanes et S. Glazer, mis-en-cause. Jugement annulant mariage.

Dale and Co. limitée vs E. E. Laberge. Jugement pour \$130.19.

J.-B.-A. Primeau vs D. Galarneau. Jugement pour \$315.45.

Joseph Piché vs Rémi Didier. Jugement pour \$318.66.

Montreal Trust Co., vs D. Lamoureux. Jugement pour \$240.00.

Tip Top Tailors vs Prof. Bernard Beauty Parlor. Jugement pour \$100. Coderre, juge.

Morris Smith vs D. H. Wright. Jugement pour \$160.00. Coderre, juge.

Alphonse Gauthier vs L.-E. Lafontaine. Jugement pour \$200.00. Coderre, juge.

Alexandre Hamilton. Institute vs Arthur Wellesley Hugman. Jugement pour \$102.00. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs Ideal Soda Water Co. limited. Jugement pour \$1428.78. Coderre, juge.

L. Goldin et al vs E. M. Floracis. Jugement pour \$127.50. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

Le Ministre des Douanes et Acicse vs G. Lebel Sash and Door Manufacturing. Jugement pour \$1241.83. Coderre, juge.

Alcime Théoret vs Dufresne Construction Co. limited. Jugement pour \$225. Coderre, juge.

ce, la terre de la gaieté et du rire — ce rire dont on rit d'un bout du monde à l'autre — de la patrie de Rabelais et de Molière.

Ne laissons pas déformer notre mentalité dans le moule du puritanisme comme le pied d'une chaise dans un soulier de fag. Il est faux que la moralité soit le meilleur préservatif de la morale. Défions-nous d'un peuple qui s'ennuie car il est sûr pour les résolutions et le belvédère.

Gardons-nous de proscrire ce "besoin de divertissement" dont parle Pascal et de vouloir bannir de ce monde, à coups de textes législatifs, non seulement ce qu'un membre du Comité des Seize appelait l'an dernier "Wine, women and song" mais aussi les amusements de tout genre, la danse, le tabac et le baiser, cette arme suprême de la femme et cette grande consolation de l'homme.

Gardons-nous d'imiter les pharisiens qui prient à haute voix dans les rues, font l'aumône à son de trompe et installent leur boutique dans le temple.

Ne suivons pas le conseil de ces hommes qui ne sont contents qu'après avoir rendu le monde triste comme la porte d'une prison et après en avoir chassé tout ce qui fait la douceur et le charme de la vie.

Quand nous serons couverts d'hypocrisie des pieds à la tête, en serons-nous meilleurs? Non, nous aurons un vice de plus.

Certes, je prise fort la sobriété et la tempérance, mais je déteste la prohibition, qui n'est bien souvent qu'un mauvais trou à travers lequel on aperçoit les vices cachés de certains grands précheurs de vertu.

En vérité, je vous le dis: Quand on aura réussi à nous courber sous la plus redoutable et la plus terrible de toutes les tyrannies, celle de la loi; Quand on aura mis au nombre des crimes des actions qui ne nuisent à personne; Quand le gouvernement aura élevé le mouchardage et l'espionnage à la hauteur d'une institution;

Quand le législateur aura substitué à l'adage moderne: "Deorum injuriae fides curae" le vieux régime théocratique où tous les péchés indistinctement étaient des crimes, et aura remplacé toutes les sanctions morales par des sanctions légales;

Quand on aura imposé législativement la vertu à mon pays et que l'Etat, usurpant le rôle de la Providence, croira pouvoir tout régler à sa fantaisie;

Quand on aura fait de la loi un véritable lit de Procuste sur lequel on étendra les hommages pour les allonger ou les raccourcir à volonté;

Quand on aura fait de notre magistrature, aujourd'hui libre et indépendante, la servante de l'opinion publique, et quand on l'aura remplacée par la justice du Ku Klux Klan, par la justice portique, mac-goule et robe blanche;

Quand on aura établi au Canada des tribunaux d'inquisition qui appliqueront la peine sans entendre la faute, et qui condamneront et exécuteront un accusé sans lui donner la chance de parler et de produire ses témoins;

Quand on aura détruit l'oeuvre des grands légistes qui ont lutté, qui ont souffert, et qui sont morts pour restaurer sur la terre le droit humain, "jus humanum";

Quand enfin on aura fait à mes concitoyens des âmes d'ilotes trop affectés pour comprendre la liberté.

J'ai bien assez vécu", et je réiterai mon "Nunc dimittis".

Peu m'importe les censures, les dénégations, les anathèmes dont mon nom pourra être l'objet si, par mon attitude, je réussis à faire comprendre à mes concitoyens la fonction des grands athlètes de la raison, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, Jeremy Bentham, Victor Cousin, John Stuart Mill et Léon XIII.

Souffrir pour le droit, confesser la vérité, consoler des clameurs de la foule et des huées de la multitude.

Tué par un arbre

Québec, 17. — Félix Carrier, 15 ans, domicilié à Bromptonville, a été tué par la chute d'un arbre qu'il était à abattre en compagnie de son père et d'un de ses frères.

Québec, 17. — Les chasseurs ont tué au Nouveau-Brunswick pendant la saison de chasse de 1924 1,511 ornithaux. C'est plus que depuis sept ans.

UN BRONZE AU
LIEUT.-COLONEL
DAVID LAW

Il sera dévoilé cet après-midi à l'assemblée annuelle de la Croix-Rouge par Lady Drummond

LADY DRUMMOND

A l'assemblée annuelle du comité exécutif de la division provinciale de Québec de la société canadienne de la Croix-Rouge, assemblée qui sera tenue cet après-midi aux quartiers généraux, aux parcs Belmont, une plaque commémorative en bronze sera dévoilée par le lieutenant-colonel David Law.

Le lieutenant-colonel David Law a fortement encouragé les travaux de la société canadienne de la Croix-Rouge et est décédé en mer le 31 mars 1924, alors qu'il était président du comité exécutif de la division provinciale de Québec de la société canadienne de la Croix-Rouge.

Ce monument est un chef-d'oeuvre en bronze dont la base porte l'inscription suivante: "A la mémoire de feu le lieutenant-colonel David Law, qui servit en France entre 1915 et 1919, comme assistant commissaire de la société canadienne de la Croix-Rouge, décédé en mer le 31 mars 1924, érigé par ses associés de la société canadienne de la Croix-Rouge."

Ce bronze sera dévoilé à trois heures cet après-midi à l'assemblée annuelle de la division provinciale de Québec de la société canadienne de la Croix-Rouge. M. Huntley R. Drummond sera président, en l'absence du président actuel, W. R. Miller, retenu à l'hôpital par maladie.

M. W. R. Miller a présenté la résolution suivante qui fut unanimement adoptée par les membres du comité: "Que les membres du comité exécutif de la division provinciale de Québec de la société canadienne de la Croix-Rouge ont appris avec un sincère regret la mort de leur président, le lieutenant-colonel David Law et désirent faire savoir leur grande appréciation des services qu'il a rendus à la société durant la grande guerre et depuis l'armistice."

On s'attend à ce que le nombre des personnes présentes soit très grand cet après-midi.

IL N'Y A PAS
EU DE VOL

La supposée victime avait tout simplement prêté son argent

Une rumeur d'un nouveau vol avec violence circulait hier dans les cercles policiers; on prétendait qu'une femme, Madame A. Roy, 209 rue Duvernay, avait été attaquée hier avant-midi vers 11 heures sur la rue Duvernay, à l'angle de la rue Charles-voix, par deux individus qui étaient descendus d'un automobile. Les deux individus, au dire de la rumeur, avaient attaqué leur victime et après l'avoir frappée, ils lui avaient enlevé sa sacoche contenant une somme de 140 dollars.

La Sûreté fut mise au courant de la soi-disant attaque et le capitaine Hector Mercier dépêcha sur les lieux le détective Colangelo qui revint lui faire rapport plus tard qu'il ne s'agissait nullement d'une attaque contre Madame Roy mais que cette dernière lui avait déclaré qu'elle avait prêté la somme de \$140 à quelqu'un et qu'elle n'avait pas voulu déclarer ce fait.

De là, on avait conclu qu'elle avait été attaquée et volée de son argent. (Dépêche de la Presse Canadienne) Frédéricion, 17. — Les chasseurs ont tué au Nouveau-Brunswick pendant la saison de chasse de 1924 1,511 ornithaux. C'est plus que depuis sept ans.

Aux Marchands et aux Vendeurs
UN VENDEUR EXCELLENT
AU SALAIRE
D'UN GARÇON DE BUREAU
Ce vendeur, qui se fait entendre le plus vite du public et qui augmente si bien le nombre de vos clients en perspective — vous coûte beaucoup moins cher que le moins payé des garçons de bureau. Pourquoi ne pas le joindre à votre personnel de vendeurs? Comme c'est un placement qui peut rapporter de bons revenus, encouragez vos meilleurs vendeurs à se servir fréquemment du Longue Distance. Chaque année, plus de 50,000 nouveaux téléphones sont installés dans Ontario et Québec et ajoutés à la liste de ceux avec qui ils peuvent

MONTREAL POWER S'ALOURDIT DE 1-1-2

LA TENDANCE GENERALE A ETE A LA BAISSSE. LES DEUX TITRES DU SUGAR ONT ETE TRES FERMES. - SEANCE UN PEU PLUS ACTIVE.

Le marché a été un peu plus actif, à la séance d'hier, en hausse locale. Sans quelques rares exceptions, la tendance générale des cours était à la baisse, de sorte qu'en fermeture on relevait des pertes importantes.

Le Montreal Power a été actif, mais il a été plus faible; ce stock a été coté avec une perte de 1-1-2 point à 173-5-8. Le Winnipeg Electric a fléchi de 1-1-8 point. Le Twin City de 7-8 de point. Le Brazilian a été coté en baisse d'un demi-point à 63. Le Southern Canada Power et l'action privilégiée du Steamships ont été cotés sans changement. Le Detroit a été inactif.

Les deux titres du Atlantic Sugar ont été fermes, notamment l'action ordinaire qui a été coté avec un gain de 1-3-4 point à 26. Au cours de l'avant-midi, l'action privilégiée de ce stock se traitait à 63-1-2, sans changement avec la veille; mais, à la séance de l'après-midi, des lots fractionnés ont changé de portefeuille à 65 et 66. Le National Breweries a aussi été fort et a avancé de 1-2 point à 51-4-4. Par contre, le Dominion Cement s'est alourdi de deux points à 90; l'ordinaire du Canada Cement a fléchi de 1 point à 103-1-2; le Smelters a perdu 1-3-4 point à 67-1-4. Les deux titres du Asbestos, le Dominion Bridge et le Canadian Alcohol ont été cotés sans changement. Le St. Lawrence Flour Mills a dégringolé à 44, une chute d'une dizaine de points sur la dernière vente.

Le groupe des papiers continue d'être un peu actif. Le Price Bros a fléchi d'un point à 38. Le Spanish River était plus faible d'un demi-point, le Brompton d'une fraction, de même que le Laurentide. Abitibi a été coté sans changement.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table listing various commodities and their prices, including Asbestos, Iron, and other metals.

LA BAISSSE S'ACCENTUE A WALL STREET

LES INDUSTRIELS ET LES FERROVIAIRES FLECHISSENT DE 1 A 4 POINTS. - MEILLEURE TENDANCE DES FERROVIAIRES. - SEANCE FORT ACTIVE.

New-York, 17. - La renaissance de la pression des ventes par les baissiers, et de fortes liquidations, arrivant en même temps qu'une autre dégringolade des prix du blé, ont ébranlé le marché.

Le plupart des industriels types et des ferroviaires se sont alourdis de 1 à 4 points, tandis que les spécialistes ont subi des pertes encore plus fortes. Le total des transactions a dépassé les deux millions, pour la première fois depuis le 17 février, tandis que la cote moyenne de vingt titres représentatifs du groupe ferroviaire a établi un nouveau minimum pour l'année.

Wall Street n'est pas en peine, pour trouver des explications du dernier mouvement de ventes. La dégringolade des prix du blé a sans doute provoqué la liquidation d'une forte quantité de stocks que détient le grand spéculateur qui opère sur les deux marchés. Le cours de printemps a aussi été un désappointement en certains quartiers et a eu son effet sur la cote de titres pour lesquels on entretenait, il y a quelques mois, un brillant avenir.

Bien que les valeurs ferroviaires aient atteint un nouveau minimum, ces stocks n'ont pas subi d'auSSI lourdes pertes que les industriels, cotés en hausse de 4 points à 119, après avoir touché à 120-3-8. Norfolk and Western s'est haussé de plus de 2 points à 133-1-4; mais il a perdu une partie de son gain pendant la dernière vague de ventes. Jersey Central a dégringolé de 10 points à 290, sur une seule vente. L'action privilégiée du St-Paul a établi un nouveau minimum à 13-1-4 et l'action ordinaire a touché à son minimum précédent; mais ils ont tous deux été cotés légèrement en hausse.

Parmi les industriels, la pression des vendeurs s'est surtout fait sentir contre les prétendus stocks de Durant; United States Cast Iron Pipe, qui s'est haussé à un nouveau sommet à 250, a dégringolé à 200. Independent Oil and Gas s'est affaissé de plus de 5 points à 20-1-2, puis il s'est relevé à 21-1-2, une chute de près de 9 points en 2 jours.

United States Steel a fléchi de 1-5-8 point à 120, un nouveau minimum pour le mouvement et seulement 1-4 point au-dessus du minimum pour l'année. Sous la pression des ventes, au moment de la fermeture, American Can a dégringolé de près de 7 points à 160-5-8.

Le taux sur le prêt à vue a été buté à 4 pour cent, puis il a fléchi à 3-1-2 pour cent, ou il a été coté. Les fonds à terme et les effets commerciaux ont été tranquilles, sans changement dans les taux.

Les ventes de la journée se chiffrent par 2,307,600 parts.

LES ECHOS DU MARCHE

Le chiffre des transactions, à la séance d'hier, en Bourse locale, a été près du double de celui de lundi; mais l'augmentation de l'activité s'est encore effectuée au dépens de la cote. Toutefois, la faiblesse du marché local est directement attribuable à la dégringolade des prix du blé et l'affaissement du marché de New-York. Même les stocks qui ont manifesté le plus vigoureux sur le marché local n'ont pas été exemptés de la liquidation. A la séance d'hier, en Bourse locale, la liste a été la plus variée que nous ayons eue depuis quelque temps. Les pertes ont dépassé les gains dans la proportion de 3 à 1. La cote moyenne de vingt titres représentatifs a fléchi de 20 points.

L'action Detroit United Railway, a été fort peu active, hier, et il ne s'en est vendu que quelques lots fractionnés, aux environs de 11. Lundi, ce stock avait été plus actif et, après avoir laissé voir des signes de faiblesse au début de la séance, il s'affaissa brusquement à 11, une chute de 3 points sur la fermeture de samedi.

Les directeurs de la compagnie sont actuellement occupés à mettre la dernière main au projet qu'ils ont soumettu aux actionnaires. Il consisterait en l'émission de "Bons du sequestre", qu, comme on le sait, ont la préséance sur tous les autres types d'obligations de la compagnie. Ces Bons peuvent être émis sans le consentement des obligataires, pour que le produit serve à l'acquiescement des dettes courantes de la compagnie. Nous apprenons de sources autorisées, que les actionnaires qui préféreront ainsi de l'argent à la compagnie, auront le privilège de convertir leurs parts en un égal montant de stocks privilégiés.

En certains milieux, on estime que la compagnie aurait besoin de cinq millions pour se remettre sur pieds. Le dernier rapport de la compagnie pour l'exercice 1924 accusait un excédent des dettes courantes sur l'actif liquide de près de 4 millions de dollars. On aura aussi besoin d'autres ressources pour parer à une diminution éventuelle des recettes.

WAYAGAMACK

La semaine dernière, les actions de la Wayagmack Pulp and Paper Company, Limited, se traitaient en bourse à 48 et ses obligations à 87-3-4. Depuis quelque temps déjà, les valeurs de la compagnie sont en vedette sur le marché. Vers la mi-octobre 1924, les actions se vendent à 35 et les obligations de 60-19-51 à 77. C'est donc une plus-value de 13 et de 10 cette date, ces titres ont enregistré. C'est, en effet, vers le 16 octobre que parvenait la première nouvelle que cette compagnie songeait à s'intéresser à la fabrication du papier à journal. A la fin du mois, la rumeur avait pris corps et les détails du projet étaient connus du public.

Les cours en bourse escomptent toujours les événements. Le projet fut estimé bien conçu et propre à assurer à la compagnie une plus large marge de bénéfices. La progression des cours fut lente, signe que les achats correspondant à des mises en placement et non à des fins spéculatives. On attend les meilleurs résultats de la mise en marche de l'usine de papier à journal Wayagmack.

FAIRBANKS-GOSSELIN

La faillite de la maison de finance Fairbanks et Gosselin, survenue le 30 janvier 1922, vient d'avoir son dénouement. Le syndicat, M. Gordon W. Ross, vient de publier un feuille de dividende définitif. Les créanciers de la faillite, au nombre de 706, avaient une créance totale de \$812,007-81; ils ont à se partager \$411,412-39. Le syndicat, avec l'approbation des inspecteurs, a vendu l'actif et il en rend compte dans le rapport qu'il vient d'adresser aux créanciers. A la demande des inspecteurs, le syndicat fit de longues recherches aussi complètes que possible sur les affaires de la firme en faillite et le résultat de ces recherches montre d'une manière évidente que l'écroulement de la maison Fairbanks-Gosselin et Cie est dû au fait que les faillites avaient eux-mêmes contribué à leur débauche par des spéculations téméraires et hasardeuses et par des abus de confiance frauduleux.

LE MARCHE DES BESTIAUX

Il y avait 103 bêtes à cornes, 18 moutons, 454 cochons et 1,302 veaux sur le marché hier. Les bêtes à cornes comprenaient un chargement de bouvillons du nord-ouest de qualité moyenne, des vaches laitières de qualité ordinaire, et des taureaux de la réaction. Les prix étaient les mêmes qu'hier.

Les veaux étaient en grand nombre, et les prix en baisse. Un ou deux petits lots de veaux de bonne qualité réalisaient 88.00; des lots de qualité ordinaire et moyenne rapportèrent 87.00. Deux chargements de veaux légers se vendirent à 86.50. Les offres étaient de qualité inférieure, et les animaux condamnés furent nombreux, de plus de 60 pour cent dans certains cas. Les cochons se vendirent en lots mélangés à \$13-75, ceux de qualité choisie, à \$11-25.

BOURSE DE MONTREAL

Table listing various stocks and their prices, including Abitibi Paper, Asbestos, and other industrial shares.

BOURSE DE NEW-YORK

Table listing various stocks and their prices, including Abitibi Paper, Asbestos, and other industrial shares.

BOURSE DE MONTREAL

Table listing various stocks and their prices, including Abitibi Paper, Asbestos, and other industrial shares.

BOURSE DE MONTREAL

Table listing various stocks and their prices, including Abitibi Paper, Asbestos, and other industrial shares.

BOURSE DE MONTREAL

Table listing various stocks and their prices, including Abitibi Paper, Asbestos, and other industrial shares.

BOURSE DE MONTREAL

Table listing various stocks and their prices, including Abitibi Paper, Asbestos, and other industrial shares.

Les Grains

WINNIPEG, 17. - Au cours de la séance la plus irrégulière et la plus animée que nous ayons eue en temps de paix, à la Halle des Grains, les prix des céréales ont dégringolé de nouveaux minima pour la saison, sous la poussée d'une attaque ininterrompue des baissiers.

L'option de mai du blé a subi une chute extrême de 18 points, la plus forte perte qu'on ait enregistrée en une seule séance depuis la fin de la guerre. L'option de juillet a dégringolé de 18-8 cents à 1-48, tandis que l'option de septembre a fléchi de 10-1-2 cents. Les prix se raffermirent de quelques points; mais leur relèvement devint plus difficile à l'approche de la fermeture.

Pendant toute la durée de la séance, le marché a été sur un volcan, tandis que les courtiers s'efforçaient de remplir leurs commandes. Les ventes ont été très nombreuses et elles venaient de toutes parts. On estime que des milliers de boisseaux de blé ont été jetés sur le marché.

Des dépêches privées déclarent que des maisons importantes étaient dans un état de panique, faisant face à la "faillite par suite de la dégringolade du prix du blé.

Le chiffre des transactions a été très élevé; il y avait un bon pouvoir d'achat sur le marché local contre des ventes à Chicago, à mesure que la différence entre les deux s'effaçait. Le marché de Liverpool a été en baisse de 8 à 8-1-2 points.

Le marché de l'avoine a été très actif, tandis que les autres gros grains et le lin ont été relativement actifs.

On n'a pas manifesté d'intérêt pour le blé au comptant, de même que pour les gros grains et le lin.

Table showing market data for various grains, including prices for May, July, and October.

Prix au comptant: Blé—No 1 nord, 156; No 2 nord, 150-1-2; No 3 nord, 146; No 4, 137; No 5, 126-1-2; No 6, 116-1-2; résidus, 91-1-2; sur voie, 156.

Avoine—No 2 sw, 45-7-8; No 3 sw, 42-7-8; extra No 1 résidus, 42-7-8; No 1 résidus, 40-7-8; No 2 résidus, 35-7-8; rejetée, 31-3-8; sur voie, 45-7-8.

Orges—No 3 sw, 78-1-4; No 4 sw, 72-1-4; rejetée, 67-1-2; résidus, 64-1-4; sur voie, 78-1-4.

Lin—No 1 uvc, 238; No 2 sw, 233-3-4; No 3 sw, 225; rejetée, 225; sur voie, 238.

A CHICAGO

Table showing market data for various grains in Chicago, including prices for May, July, and September.

Changés Etrangers

New-York, 17. - Le marché des changes a été irrégulier. Le sterling était un peu plus faible, tandis que le franc français était légèrement à la hausse. Le yen japonais a été un peu réactionnaire. Le taux moyen de l'escompte sur le dollar canadien est de 3-32 de 1 pour cent.

Voici la cote des devises étrangères, fournie par la maison Jenks, Gwynne and Co.:

Table showing exchange rates for various currencies, including sterling, franc, and yen.

LE MINERAL

Les arrivages de minéral à Trail Smelter, de la Consolidated Mining and Smelting Co., du 1er au 7 janvier et du 1er janvier à date, sont les suivants: (les chiffres indiquent les tonnes):

Table showing mineral arrivals for various months, including January, February, and March.

Marché du Coton

New-York, 17. - Les futures ont clos soutenus. Janvier... 2488, Février... 2525, Mars... 2549, Avril... 2542-45, Mai... 2568-70, Juin... 2568-70, Juillet... 2568-70, Août... 2527, Septembre... 2516-17, Octobre... 2514-15, Novembre... 2514-15, Décembre... 2514-15.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

31 VENTES ENREGISTREES HIER. DONT 14 DE \$2,000 ET PLUS. - VENTE PRINCIPALE DANS STE. ANNE: \$70,000.

Il y a eu trente et une ventes enregistrées au cours de la journée d'hier et sur ce nombre on en relève quatorze pour des montants de \$2,000 et plus, représentant une valeur totale de \$216,336.47. La vente principale de la journée a été enregistrée dans le quartier Sainte-Anne au montant de \$70,000. Voici la liste:

Quartier Ste-Anne. - Rue Dalhousie et Brennan, 1499, 1507, pte 1500, pte 1506, pte 1501. Bâtisses. - Robert Gardner vend à Robert Gardner and Son, Ltd., \$70,000. - J. Fair, N.P., 1925.

Quartier Ahuntsic. - Chemin Public, 45 lots, 86-136 à 180. Vacants. - René Jasmin vend à J. P. William Thout, \$25,000. - J. Prieur, N.P., 1924.

Rue St-Charles Borromée, 261-82, 262-78, 262-398. Vacants. - Leslie H. Gault vend à Alfred Bérubé, \$300. - Y. Lamarche, N.P., 1924.

Des dépêches privées déclarent que des maisons importantes étaient dans un état de panique, faisant face à la "faillite par suite de la dégringolade du prix du blé.

Le chiffre des transactions a été très élevé; il y avait un bon pouvoir d'achat sur le marché local contre des ventes à Chicago, à mesure que la différence entre les deux s'effaçait.

Le marché de l'avoine a été très actif, tandis que les autres gros grains et le lin ont été relativement actifs.

On n'a pas manifesté d'intérêt pour le blé au comptant, de même que pour les gros grains et le lin.

Prix au comptant: Blé—No 1 nord, 156; No 2 nord, 150-1-2; No 3 nord, 146; No 4, 137; No 5, 126-1-2; No 6, 116-1-2; résidus, 91-1-2; sur voie, 156.

Avoine—No 2 sw, 45-7-8; No 3 sw, 42-7-8; extra No 1 résidus, 42-7-8; No 1 résidus, 40-7-8; No 2 résidus, 35-7-8; rejetée, 31-3-8; sur voie, 45-7-8.

Orges—No 3 sw, 78-1-4; No 4 sw, 72-1-4; rejetée, 67-1-2; résidus, 64-1-4; sur voie, 78-1-4.

Lin—No 1 uvc, 238; No 2 sw, 233-3-4; No 3 sw, 225; rejetée, 225; sur voie, 238.

A SAINT-HYACINTHE

St-Hyacinthe, 17. - Nous sommes au regret d'annoncer la mort de Madame Joseph Boucher, décédée le 11 du courant, à l'âge de 62 ans. Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale de cette ville au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La maison V. J. Mongeau, de cette ville, était en charge des funérailles.

A SAINT-HYACINTHE

St-Hyacinthe, 17. - Nous sommes au regret d'annoncer la mort de Madame Joseph Boucher, décédée le 11 du courant, à l'âge de 62 ans. Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale de cette ville au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La maison V. J. Mongeau, de cette ville, était en charge des funérailles.

Quartier St-Louis. - Rue Sherbrooke et Hôtel de Ville, 600 à 602-1/2 avenue Hôtel de Ville et Nos 107 à 107B rue Sherbrooke. Bâtisses. - Terrain, 25-10 x 141 pieds. - Sévill-Chauff vend à Henri Gagnon, \$44,500. - J.-A.-H. Dequoy, N.P., 1926.

Quartier St-Joseph. - Rue Coursal No 35, 87-50. Bâtisses. Terrain, 18 x 90 pieds. - Charles R. Crowley vend à W. Samuel Brayton, \$3,800. - F. K. Stevenson, N.P., 1925.

Quartier Villeroy. - Rue St-Denis, 2643-41. Vacant. Terrain, 25 pieds de front. - Alfred J. Gravel vend à Didier Fortin, \$2,250. - R. Faribault, N.P., 1925.

Quartier St-Gabriel. - Rue Coleraine, Pte 3239-183. Bâtisses. Terrain, 27 pieds de front. - La Succession Dame Henri Jégou vend à Henri Benoit, \$1,511. - J. W. Lévesque, N.P., 1925.

Quartier St-Henri. - Rue Ste-Clovide, 1703-86. Vacant. Terrain, 20 x 70 pieds. - La Succession C. Henri Letourneau vend à Abraham Côté, \$700. - V. Morin, N.P., 1925.

Quartier Ste-Marie. - Rue Hood, 1-2-1330-11. Vacant. Terrain, 13-5-10 x 104 pieds. - Cleophas Gauthier vend à Arthur Meloche, \$600. - J. E. Lachapelle, N.P., 1925.

Quartier Notre-Dame-de-Grâce. - Avenue Monkland, No 233, 175-901-1, 175-900-2. Bâtisses, 1-2 N.E. 175-900-1. - Dame Hyacinthe Robert vend à J.-Georges Mongeau, \$10,000. - G. A. Bourdeau, N.P., 1925.

Cité de Lachine. - Rue Chemin Public, 753-221. Bâtisses. - Dame Philip Fraiden et vir vend à André Kowiczen, \$1,150. - J. A. Meunier, N.P., 1925.

Quartier St-André. - Rue Bishop, No 9, 1578. Bâtisses. - Joseph O. Turgeon vend à John A. Maloney, \$3,700. - G. A. Bourdeau, N.P., 1925.

Rue Du Rocher et avenue Elm, 1860-1. Bâtisses. Terrain, 2,085 pieds. - La Succession Dame James Whorton vend à John Ryan, \$5,000. - G. C. Marler, N.P., 1925.

Quartier Hochelaga. - Rue Ste-Catherine-est, 4-156. Vacant. Terrain, 100 x 100.

Quartier St-André. - Rue Bishop, No 9, 1578. Bâtisses. - Joseph O. Turgeon vend à John A. Maloney, \$3,700. - G. A. Bourdeau, N.P., 1925.

Rue Du Rocher et avenue Elm, 1860-1. Bâtisses. Terrain, 2,085 pieds. - La Succession Dame James Whorton vend à John Ryan, \$5,000. - G. C. Marler, N.P., 1925.

LES CAFES

New-York, 17. - Le marché à terme des cafés a été en baisse de 18 à 25 points. On estime les ventes à 50,000 sacs. La fermeture indiquait: mars, 20.00; mai, 18.95; juillet, 17.83; septembre, 16.92; octobre, 16.75; décembre, 16.56. L'option immédiate du café est tranquille.

LES CAFES

New-York, 17. - Le marché à terme des cafés a été en baisse de 18 à 25 points. On estime les ventes à 50,000 sacs. La fermeture indiquait: mars, 20.00; mai, 18.95; juillet, 17.83; septembre, 16.92; octobre, 16.75; décembre, 16.56. L'option immédiate du café est tranquille.

LES CAFES

New-York, 17. - Le marché à terme des cafés a été en baisse de 18 à 25 points. On estime les ventes à 50,000 sacs. La fermeture indiquait: mars, 20.00; mai, 18.95; juillet, 17.83; septembre, 16.92; octobre, 16.75; décembre, 16.56. L'option immédiate du café est tranquille.

LES CAFES

New-York, 17. - Le marché à terme des cafés a été en baisse de 18 à 25 points. On estime les ventes à 50,000 sacs. La fermeture indiquait: mars, 20.00; mai, 18.95; juillet, 17.83; septembre, 16.92; octobre, 16.75; décembre, 16.56. L'option immédiate du café est tranquille.

LES CAFES

New-York, 17. - Le marché à terme des cafés a été en baisse de 18 à 25 points. On estime les ventes à 50,000 sacs. La fermeture indiquait: mars, 20.00; mai, 18.95; juillet, 17.83; septembre, 16.92; octobre, 16.75; décembre, 16.56. L'option immédiate du café est tranquille.

LES CAFES

New-York, 17. - Le marché à terme des cafés a été en baisse de 18 à 25 points. On estime les ventes à 50,000 sacs. La fermeture indiquait: mars, 20.00; mai, 18.95; juillet, 17.83; septembre, 16.92; octobre, 16.75; décembre, 16.56. L'option immédiate du café est tranquille.

LES CAFES

New-York, 17. - Le marché à terme des cafés a été en baisse de 18 à 25 points. On estime les ventes à 50,000 sacs. La fermeture indiquait: mars, 20.00; mai, 18.95; juillet, 17.83; septembre, 16.92; octobre, 16.75; décembre, 16.56. L'option immédiate du café est tranquille.



\$500

Vous pouvez avoir maintenant le dactylographe le plus solide, le plus rapide et le plus populaire du monde. Le Remington Portatif (de fabrication canadienne) envoyé chez vous immédiatement sur paiement de \$5.00. Des paiements ultérieurs de \$5 par mois complètent l'achat.

Pour plus amples détails sur le Remington Portatif qui possède de la clavier ordinaire et autres caractéristiques du Remington ordinaire, remplissez ce coupon et envoyez-le nous aujourd'hui par la poste.

H. F. Stiles A. R. Pettier Vice-président et Gérant provincial directeur général True North-Home O Montréal

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

A VENDRE COTTAGE A OUTREMONT

Site idéal, l'endroit le plus élevé d'Outremont, faisant face à la Montagne.

Neuf pièces et garage chauffé. Occupation le 1er mai prochain. Atlantic 4540

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

Remington Typewriter Company of Canada Limited 7, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Veuillez m'envoyer les détails complets, ainsi que les modes d'achat du Remington Portatif. Nom: Adresse: A-13

UNE MORNE ASSEMBLEE MARQUE LE DEBUT DE LA CAMPAGNE BLEUE

M. Rodolphe Monty groupe quelques partisans, hier soir, à l'école Montcalm où l'on fait un piteux procès de l'administration libérale. — M. Félix Desrochers gaspille l'esprit. — M. Armand Lavergne dit quelques mots.

Monsieur Rodolphe Monty a inauguré, hier soir, la campagne qu'il nous a promise à travers l'île de Montréal en faveur de la cause conservatrice. Cette première assemblée, annoncée à gros coups de tambour et à sonnerie de trompettes, groupait à peine un millier de partisans dans la vaste salle supérieure de l'école Montcalm, angle des rues DeMontigny et St-Hubert. Sur la scène plusieurs dames qui haussaient de leur présence l'éclat de la soirée.

Monsieur L. M. Cornélien, un vétéran de la garde, présidait la réunion. Les orateurs furent MM. Félix Desrochers, J. A. Lavoie, Félix Desrochers, Rodolphe Monty et Armand Lavergne.

Monsieur Cornélien parla tout d'abord de l'honneur qu'on lui faisait de présider une réunion politique et il céda rapidement la place à M. Desrochers qui eut la présence d'esprit de ne dire que quelques mots. Il parla de la défense du principe conservateur qui faisait pour lui le lien entre ses convictions et les hommes de cœur ne se trouvaient pas partout mais qu'on en pouvait trouver dans les rangs du parti conservateur.

Monsieur Lavoie le suivit à la tribune. L'orateur qui avait prononcé une si interminable conférence au club Cartier-Macdonald il y a quelques mois, profita de nouveau de l'occasion pour déclarer que le parti conservateur serait le seul sauveur du pays et que les libéraux ne nous conduiraient qu'à la ruine. Depuis 1921, dit-il, les industries ferment leurs portes et ce sont les ouvriers qui souffrent. C'est à raison qui nous explique l'émigration de nos vôtres vers les Etats-Unis, etc. La cause principale de tous nos maux est la réduction pratiquée dans le tarif.

Monsieur Félix Desrochers a prononcé un discours qui se résume en ceci : "Tout va mal". Il est extraordinaire comme les conservateurs ne voient partout que ruine et désastre. Monsieur Desrochers parla de diverses questions sans toucher sérieusement à la question politique. Il déclara librement que St-Jacques était une division intellectuelle et que les conservateurs avaient eu une heureuse idée de commencer la leur campagne. Monsieur Desrochers fit de l'esprit et blagua longuement entre la députation libérale et libérale qui se trouvait à Ottawa. Il laissa entendre que la députation de Montréal était pauvre et que l'hon. M. King, après y avoir jeté les yeux, tourna son regard vers la cité de Soré pour trouver un ministre devant représenter le district de Montréal. Cette partie de son discours, — rappela-t-il facilement différents épisodes de la vie de Cyrano de Bergerac telle qu'elle nous est racontée dans l'admirable pièce de M. Rostand. M. Desrochers a joué la scène du balcon tout comme il a apporté l'héroïsme du combat devant l'ennemi il fit tout à tour délice et poignait, semant dans l'assemblée un esprit subtil et très superficiel. Les auditeurs ont vainement cherché quelque chose de sérieux. Il est vrai que M. Desrochers a rabaisé du mieux qu'il pouvait nos hommes politiques montrealais, que M. Fernand Rinfret n'était pas qualifié pour le poste de ministre, que M. Joseph Archambault

L'HON. LEMIEUX ET LES CRAINTES DU DOYEN INGE

Le président de la Chambre rassure l'atrabilaire pasteur

LE QUEBEC

Ottawa, 17. — "La minorité anglaise de Québec n'a jamais exprimé les craintes dont des étrangers se font quelque fois l'écho," a déclaré l'hon. Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des communes, lorsqu'on l'interrogea au sujet des récentes déclarations du doyen Inge à Chichester, Angleterre.

THEATRE ET CINEMA

Une cause assez intéressante doit se plaider cet avant-midi. Il s'agit d'une poursuite contre un propriétaire de théâtre de la partie est à qui on veut défendre de présenter autre chose que du cinéma sous prétexte que du vaudeville ou une simple symphonie comportent des risques sérieux sous le rapport des incendies. Le poursuivi est logé en vertu du règlement qui régit la conduite des théâtres à Montréal. Mais si l'on va au fond des choses, est-on bien sûr de la définition du mot "théâtre" dans le règlement municipal. C'est le point important dans cette affaire.

33 MINEURS TUES PAR UNE EXPLOSION DANS LA VIRGINIE

Toutes les bâtisses environnant la mine sont démolies. — Bombe échappée

UN EVANTAIL MARCHE

(Dépêche de la Presse Associée) Fairmont, Virginie Occidentale, 17. — On croit que 33 mineurs ont été tués dans la mine No 7 de la "Bethlehem Mines Corporation" par une explosion qui s'est produite dans le puits vers 9 heures 30 ce soir. Un certain de la mine marche encore et certains fonctionnaires de la compagnie croient que les mineurs peuvent avoir la vie sauve.

LE SENAT DISCUTE ENCORE LE PROTOCOLE

L'hon. sénateur Dandurand fait l'éloge de feu le sénateur Bennett

LE PERIL JAUNE

(Dépêche spéciale) Ottawa, 17. — L'honorable sénateur Raoul Dandurand, à l'ouverture de la séance au sénat ce soir, de même que le sénateur Gibson Robertson ont fait l'éloge de feu le sénateur Bennett, décédé il y a quelques jours.

Le projet de loi du sénateur Plante au sujet de la responsabilité des imprimeurs a été adopté en deuxième lecture et referé à un comité spécial. Le sénateur Poirier a repris le débat sur la proposition Foster au sujet du protocole, et déclare que ce sont les dominions qui ont influencé l'Angleterre sur cette question. Toutefois le sénateur Dandurand fait remarquer que l'Angleterre n'a pas été influencée par ses dominions.

MEMES AVANTAGES A NOS COMPAGNIES TRANSLANTATIQUES

(Suite de la première page) L'honorable sénateur Robertson a proposé l'ajournement jusqu'à demain après-midi.

GREVE SCOLAIRE DONT LA VICTOIRE EST INCERTAINE

Catholiques et ministériels la réclament. — Echec ou succès ?

LETTRE DE M. HERRIOT

(Cable de la Presse Associée) Paris, 17. — Les résultats de la grève scolaire en Alsace-Lorraine continuent vraisemblablement à donner satisfaction aux deux côtés, car "La Croix", le grand organe religieux de la France, publie l'appréciation suivante: "En dépit de la pression officielle, un véritable plebiscite a été pris en faveur des écoles religieuses."

CAUSE ECLIPSANT A LONDRES CELLE DE DENNISTOUN

Veuve d'un ancien riche poursuivant l'épouse d'un chevalier EXTORSION

Récits d'une femme de chambre. — Les complications sentimentales de Mme Dennistoun

(Cable de la Presse Associée) Londres, 17. — On a commencé aujourd'hui devant les tribunaux le dépouillement d'une affaire sensationnelle qui a pris la place dans les journaux de l'affaire Dennistoun. Il s'agit de la femme d'un chevalier qui aurait dépouillé un homme riche de tout ce qu'il possédait jusqu'à son dernier farthing et qui mourut dans l'indigence.

LETTRES INTERESSANTES

Le premier ministre lit des lettres écrites en 1921 au gouvernement Meighen par les manufacturiers de farine et de conserves pour se plaindre de ce que le tarif océanique ne leur permet pas d'exporter. Les expéditeurs de bétail se plaignent également ainsi que les fabricants de balais, de cuir à semelles et d'articles de cuir.

Le sénateur Robertson a proposé l'ajournement jusqu'à demain après-midi. Le projet de loi du sénateur Plante au sujet de la responsabilité des imprimeurs a été adopté en deuxième lecture et referé à un comité spécial.

LETTRE DE M. HERRIOT

(Cable de la Presse Associée) Paris, 17. — Les résultats de la grève scolaire en Alsace-Lorraine continuent vraisemblablement à donner satisfaction aux deux côtés, car "La Croix", le grand organe religieux de la France, publie l'appréciation suivante: "En dépit de la pression officielle, un véritable plebiscite a été pris en faveur des écoles religieuses."

CAUSE ECLIPSANT A LONDRES CELLE DE DENNISTOUN

Veuve d'un ancien riche poursuivant l'épouse d'un chevalier EXTORSION

Récits d'une femme de chambre. — Les complications sentimentales de Mme Dennistoun

(Cable de la Presse Associée) Londres, 17. — On a commencé aujourd'hui devant les tribunaux le dépouillement d'une affaire sensationnelle qui a pris la place dans les journaux de l'affaire Dennistoun. Il s'agit de la femme d'un chevalier qui aurait dépouillé un homme riche de tout ce qu'il possédait jusqu'à son dernier farthing et qui mourut dans l'indigence.

LETTRES INTERESSANTES

Le premier ministre lit des lettres écrites en 1921 au gouvernement Meighen par les manufacturiers de farine et de conserves pour se plaindre de ce que le tarif océanique ne leur permet pas d'exporter. Les expéditeurs de bétail se plaignent également ainsi que les fabricants de balais, de cuir à semelles et d'articles de cuir.

Le sénateur Robertson a proposé l'ajournement jusqu'à demain après-midi. Le projet de loi du sénateur Plante au sujet de la responsabilité des imprimeurs a été adopté en deuxième lecture et referé à un comité spécial.

LETTRE DE M. HERRIOT

(Cable de la Presse Associée) Paris, 17. — Les résultats de la grève scolaire en Alsace-Lorraine continuent vraisemblablement à donner satisfaction aux deux côtés, car "La Croix", le grand organe religieux de la France, publie l'appréciation suivante: "En dépit de la pression officielle, un véritable plebiscite a été pris en faveur des écoles religieuses."

CARTES D'AFFAIRES

PLACEZ VOS ASSURANCES-FEU DANS LA COMPAGNIE UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED DE LONDRES

HORACE LABRECQUE Agent Général, Dept. Français 200 rue St-Jacques, Tel. Main 0968

ETABLIE EN 1885 ISIDORE CRÉPEAU

Assureur contre l'Incendie Automobiles, Accidents, Glaces, Responsabilités, Etc. AU No. 1488c BOULEVARD ST-LAURENT AU 1er ETAGE

CANAL LACHINE

Afin de procéder aux réparations annuelles, qui cette année sont assez importantes, tout le canal Lachine sera vidé du 22 mars au 27 avril 1925.

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de Nicholas Morris, 1407 Wellington, Verdun, E.M.H. Avis est par les présentes donné que Nicholas Morris, 1407 Wellington Montréal, a été déclaré en faillite et qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre ses biens.

AVIS

Avis est par les présentes donné que David Couvel, étudiant en droit, des cités et district de Montréal a adressé à la Législature de Québec, à la suite de la session du 17 mars 1925, une pétition tendant à autoriser le Barreau de la Province de Québec à l'admettre à la pratique du droit immédiatement après qu'il aura subi avec succès les examens d'admission à la pratique.

LA ST-PATRICE EST COURONNEE PAR UN BANQUET ENTHOUSIASTE

(Suite de la dernière page) Elle a commencé par une grande procession. Le point de ralliement était au carré Dominion et l'on a suivi le parcours suivant: rues Dorchester, Guy, Saint-Antoine, Green et Saint-Jacques, avenue Laporte et la rue St-Antoine, jusqu'à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, rue du Commerce.

NOTRE CONSEIL CHOISIRA ENTRE CES DEUX PROJETS

(Suite de la première page) loi des mines. Le ministre explique que le bill a pour but de fixer un droit sur les produits miniers. Nous sommes à la veille d'un grand développement minier, fit remarquer l'honorable M. Perrault, et il n'est que juste que les mines qui ne sont pas sujettes à l'impôt, le soient. C'est l'intention du gouvernement cependant de ne prélever l'impôt que sur les profits réalisés par les mines.

CHemin de fer en banqueroute

(Dépêche de la Presse Associée) Chicago, 17. — Le "Chicago Daily News" publie aujourd'hui que l'on demandera demain en cour fédérale à Milwaukee la mise sous séquestre du chemin de fer Chicago, Milwaukee and St. Paul.

Banque achetée par la Banque Royale

(Dépêche de la Presse Associée) San-Jose, Costa-Rica, 17. — La Banque Royale du Canada a acheté l'actif et le passif de la "Mercantile Bank". Cette dernière institution cessera d'exister.

LA CITE SERA POURSUIVI ELLE NE PAIE PAS LES FRAIS

Un des procureurs des requérants à l'enquête déclare qu'il procédera contre la ville pour recouvrer ses honoraires de l'enquête, s'il y est forcé. — Décision de la Cour d'Appel à ce sujet. — "On veut rire du public" dit Me Lanctot.

Me J.-P. Lanctot a annoncé, hier, qu'il instituerait des procédures contre la ville de Montréal si celle-ci se refusait à payer les honoraires que l'honorable juge Coderre a adjugés dans son rapport sur l'enquête de la police. "Espérez bien, a-t-il dit, que je n'aurai pas à recourir à une telle alternative, mais si l'on m'y pousse, je serai obligé de le faire."

Me Lanctot a fait cette déclaration au cours d'une entrevue au cours de laquelle les journalistes lui ont demandé son opinion sur un jugement rendu en 1918 par la Cour d'Appel dans une cause de la cité de Hull vs Couture, cause dans laquelle la cité refusait de payer les honoraires de Me Couture à la suite d'une enquête tenue en vertu de l'article 5940 des statuts refondus de Québec.

La décision en question est contenue aux Rapports judiciaires de Québec, Cour du banc du roi, volume 28. Elle fut rendue sur la Cour d'Appel de cinq juges composée des honorables Lamothé, juge en chef, Cross, Carroll, Pelletier et Martin.

A cette occasion, la Cour décida notamment le point suivant: "Lorsqu'un juge enquêteur, nommé en vertu de l'article 5940 des statuts refondus 1909, déclare dans son rapport que la municipalité qui a provoqué l'enquête devra payer les dépens, y compris les émoluments attribués au juge enquêteur, cette dernière doit aussi payer les frais de l'aveu d'une des personnes considérées comme défenderesse dans l'enquête."

A cela, l'honorable juge Pelletier ajoute, en faisant des considérations sur le pouvoir qu'a le juge enquêteur d'adjuger sur les frais d'une enquête: "Dans tous les cas, dit-il notamment, ce n'est pas à nous qu'il appartient, et ce n'était pas à la Cour supérieure qu'il appartenait non plus de statuer sur les frais de l'enquête en question. C'est au juge enquêteur que l'article 5940 donne ce pouvoir; le juge enquêteur a statué et nous n'avons pas le pouvoir de réviser son jugement."

A la demande des journalistes qui demandaient à Me Lanctot ce qu'ils pensaient de ce jugement, ce dernier a déclaré que les deux cas lui paraissent absolument identiques et que la décision devait, suivant lui, aussi bien s'appliquer à l'adjugation des frais dans l'enquête actuelle.

LA ST-PATRICE EST COURONNEE PAR UN BANQUET FORT ENTHOUSIASTE

M. le Dr E. J. C. Kennedy présidait les agapes. — L'honorable George P. Graham prononce un magistral discours au cours duquel il fait l'histoire politique de la verte Erin. — M. le maire Duquette et autres orateurs prennent aussi la parole.

Les manifestations en l'honneur de saint Patrice, patron des Irlandais, se sont brillamment déroulées, ce soir, par un banquet à l'hôtel Windsor, dans la salle "Rose", auquel assistait plus de 200 convives, sous la présidence du Dr J. C. Kennedy, président actif de la "Saint Patrick's of Montreal", sous les auspices de laquelle, le banquet était donné.

Au cours du repas, une franche gaieté n'a cessé de régner et à l'issue des agapes, les orateurs ont été applaudis avec enthousiasme. Le banquet a été suivi d'une soirée dansante dans une des salles du Windsor et bien avant la fin du repas s'est terminé à une heure fort avancée, on voyait arriver des jeunes couples qui n'ont pas manqué de mettre un ton charmant à la fête.

Le Dr Kennedy, président, après avoir souhaité en termes fort délicats, la bienvenue à tous, a rappelé que la "St. Patrick's Society" célébrait son 63e anniversaire et a formulé le désir qu'elle marche de succès en succès; puis M. F. J. Laverty, C.R., fut invité à prendre la parole.

L'orateur salue habilement la présence de l'honorable George P. Graham, ministre des canaux et des chemins de fer du Canada; il fait l'histoire de la société depuis sa fondation par le parti de la marche progressive au Canada depuis cent ans.

Durant les dix dernières années, dit l'orateur, le Canada a fait plus de progrès que pendant les cinquante années précédentes. Lorsqu'il jette un regard vers l'avenir, il est plein d'optimisme.

M. Laverty remarque avec plaisir qu'au Canada, il y a un courant d'idées qui fait que les diverses sections du pays savent se comprendre tant et si bien qu'elles travaillent côte à côte au plus grand bien du pays, unies d'un bout de la contrée à l'autre, Irlandais, Canadiens-français, Anglais, Bossuiss, enfin l'un des plus beaux Joyeux de l'Empire britannique.

UNE FOURNAISE SURCHAUFFEE CAUSE CET INCENDIE

M. le commissaire Rodolphe Latulippe prie un témoin d'être plus prudent

FEU DANS UN FILM

Quelques enquêtes ont été tenues hier après-midi à la commission des incendies devant le commissaire Rodolphe Latulippe.

La première fut au sujet de l'incendie qui s'est déclaré dans la chambre aux fournaises de M. Francis Leduc, le 5 mars dernier, à 12.51 heures s.m., à sa maison située au numéro 354 rue Marcell.

M. Francis Leduc fut le seul témoin entendu dans cette cause. Il se construisit des maisons. Il dit qu'il ne peut rien expliquer au sujet de la cause du feu car il était couché lorsque l'incendie se déclara. Il sait seulement que cela origina dans le plafond mais il ne peut dire s'il y ait eu explosion ou non, car il n'entend rien.

M. Leduc dit que le feu peut très bien avoir originé dans la chambre aux fournaises mais cependant il chauffe sa fournaise mais «habituellement» de la veille du feu. Il déclare qu'il fait bien attention car il a très peur du feu. Il humecte ses cendres pour les refroidir rapidement. Ce fut la femme qui se réveilla en sentant la fumée. Comme elle était malade il l'enveloppa dans une couverture et la transporta en toute hâte chez son voisin. C'est la première fois qu'un feu survient chez lui. Les dommages sont de \$800 sur les meubles et de \$1100 sur la maison. Le commissaire Latulippe lui déclara qu'il y avait eu soit négligence de sa part ou défaut de sa fournaise. Il lui demanda d'être très prudent à l'avenir.

La deuxième enquête fut au sujet du léger incendie qui origina dans un rouleau de film à la Regal Film Ltd., le 15 février dernier à 12.00 p.m. Le premier témoin entendu fut M. Charles Gaudet, commis. Il déclara que ce dimanche-là il aidait son beau-frère à transporter les films de la compagnie Regal aux différents théâtres. Il prenait les rouleaux dans le corridor et les transportait dans l'automobile de son beau-frère. Il s'aperçut à un moment qu'il y avait de la fumée qui s'échappait d'un rouleau laissé à découvert. Il en avertit son beau-frère.

M. Wilfrid Prévost, le beau-frère en question, fut le témoin suivant. Il déclara que dans le train qui porte le film, ainsi de théâtre en théâtre, il y a deux boîtes par théâtre contenant chacune huit film environ. Ce jour-là il y avait trois film en dehors des boîtes. Il se peut que le feu ait originé grâce à une étincelle tombée d'une cigarette, car plusieurs messagers de théâtre se tenaient dans le corridor et fumaient. Le film est évalué à \$60. Les autres enquêtes furent de peu d'importance.

ACQUITTE DEUX FOIS SUR UNE MEME PLAINTE

On n'était pas prêt à procéder contre l'inculpé il y a un mois et hier le juge

RENVOIE LA PLAINTE

Après avoir été acquitté dernièrement par le juge Cusson, Thomas H. Onslow, un banquier local a été de nouveau acquitté sur la même accusation hier devant le juge Lacroix, cette fois. Il était accusé d'avoir conspiré pour obtenir des argentons sous de fausses représentations.

Onslow est l'un des rares accusés qui se soient vu acquittés deux fois sous une même accusation. Une première fois, la Couronne, après plusieurs remises de la cause ne s'était pas déclarée prête à procéder contre l'inculpé et le juge Cusson avait renvoyé la plainte; la cause fut recommencée et cette fois c'est le juge Lacroix qui ne trouva pas matière à procès dans les preuves offertes par les témoins de la poursuite.

Le banquier était accusé par Everett Lanctot d'avoir conspiré pour obtenir frauduleusement la somme de \$492 et ce le 17 décembre 1923. TENTATIVE DE SUICIDE

Le juge Cusson a du remettre à demain la cause d'un individu du nom de Eino Keikkil Korvile, un Finlandais, qui est accusé d'avoir tenté de mettre fin à ses jours en absorbant une quantité d'acide et en faisant le geste de se trancher la gorge avec un couteau lorsqu'un agent de police voulut le faire transporter à l'hôpital après le premier attentat.

On ne pouvait pas trouver d'interprète en ce jour hier et comme l'accusé ne parle ni anglais ni français, on dut forcément lui faire comprendre qu'il reviendrait plus tard. L'enquête a été fixée à demain.

La santé de M. L.-J. TARTE

M. L.-J. Tarte, président de la compagnie de publication de "La Patrie", qui a subi une opération hier avant-midi, à l'hôpital Notre-Dame, où il fut transporté, il y a quelques jours et où le docteur Oscar Mercier, qui a pratiqué l'opération, le soigne, était dans un état très satisfaisant, hier soir à 11 heures.

L'HOMME EST SUPERIEUR A LA FEMME EN LITTERATURE ET ARTS

M. le chanoine Stéphane Coubé a fait hier soir cette déclaration au cours de sa conférence sur le "féminisme" à la salle St-Sulpice. — M. le curé J.-N. Dupuis président. — Le conférencier présenté par le député Camillien Houde.

Un très grand nombre de personnes ont assisté hier soir à la très intéressante conférence de M. le chanoine Stéphane Coubé, prédicateur de la station quadragesimale à St-Eusèbe de Veceuil, sur le féminisme. Bien entendu, l'élément féminin dominait sur les huit cent et quelques personnes qui composaient l'auditoire. L'émotion que l'homme a tous les grands savants furent des hommes. Ceci s'explique par les inaptitudes féminines dans l'ordre intellectuel. La femme peut être érudite avec de la mémoire et du travail.

Cependant, la femme veut rivaliser avec l'homme. Ce qu'il lui faudrait cependant au lieu de tout cela, ce serait des leçons d'art culinaire, de puériculture, d'hygiène. C'est plus utile surtout lorsqu'elle est dans la maternité. Il y a bien entendu, des exceptions. Diverses femmes ont des qualités viriles. Prenons comme exemple sainte Thérèse, qui fut réellement un père de l'Eglise; sainte Catherine de Sienne, Jeanne d'Arc, qui fut supérieure à tous les guerriers de son temps; Elizabeth d'Angleterre, Marie-Thérèse d'Autriche, dont les guerriers s'écriaient: "Mourons pour notre roi Marie-Thérèse!" et surtout Judith de Béthanie. Le grand-prêtre de Jérusalem lui déclara que "son action était virile." Sa pensée avait été virile comme son cœur.

Les grandes pensées viennent du cœur. Qu'importe que la femme ne plane pas avec les Bossuet, les Shakespeare ou les Dante, pourvu qu'elle soit une Béatrice. Qu'importe que la femme ne soit pas une muse si elle est une mère! Qu'importe à la femme n'enfant pas un poème, son poème à elle est un enfant! La femme se révèle par son cœur qui sait murmurer toutes les mélodies, tous les chants de son âme. Elle sait aussi se révéler par son caractère, et c'est ce que nous verrons après demain, jeudi soir, mesdames et messieurs.

Le conférencier fut présenté par M. le député Camillien Houde, M. le chanoine Coubé fut remercié par M. Henri Bourassa, qui sut aussi choisir des termes chaleureux. Une salve d'applaudissements résonna à la conférence du chanoine français.

UNE SITUATION EXTRAORDINAIRE EST CREEE

Par une série de plusieurs alarmes pour des incendies que l'on croit dues

UNE MAIN CRIMINELLE

D'après les autorités de la police et du département des incendies, un incendie aurait allumé un incendie dans deux logements et une école et il aurait soulevé deux fausses alarmes à moins de trois heures hier soir dans l'est de la ville.

Toute la brigade des incendies fut sur les dents alors qu'une première alarme sonnait vers 7.14 heures, suivie peu après d'une seconde puis d'une troisième dans un espace de deux ou trois pâtés de maisons.

La première alarme on ne trouva pas de feu, mais peu après une seconde alarme appelait les pompiers à l'école Landsdowne rue Sainte-Catherine-est. Là les pompiers trouvèrent un commencement d'incendie qui s'éteignit, mais peu après une autre alarme appelait les autres voitures du département à l'angle des rues Ontario et Désery. Là les flammes avaient pris naissance dans un hangar en arrière de la maison, à 301 rue Fullum.

De nouveau une alarme sonna dans des environs pour un incendie qui venait d'être découvert dans un hangar aussi. A ce moment le chef de la brigade, Raoul Gauthier lui-même, se rendit sur les lieux et pendant quelque temps, les choses au département des incendies furent aussi compliquées que lors de l'incendie de la rue Lemoine alors que toute la brigade était sur les lieux et que les voitures partaient de là pour répondre aux autres incendies.

En enquêtant et l'on tentera d'arrêter l'individu qui, croit-on, a mis le feu à ces différents endroits.

UN CHAUFFEUR BLESSE D'UN COUP DE COUTEAU

Il est transporté à l'hôpital dans un état sérieux. — La police et la SURETE ENQUETENT

Un chauffeur de la compagnie Kennedy, Philip McKillop, 5457, 4e avenue Rosemont, a été transporté à l'hôpital Général vers une heure ce matin, souffrant d'une large blessure à l'abdomen. D'après le récit fait par la victime il aurait été frappé ainsi par deux hommes un peu après minuit, dans une maison de la rue Notre-Dame près de la rue Bisson.

McKillop a raconté à l'hôpital qu'il était rendu dans la maison en question et que là il avait eu une querelle avec les deux hommes qui le frappèrent à l'abdomen. Le chauffeur réussit à sortir de la maison et à se rendre au garage de la compagnie Kennedy, rue Mansfield, et là il perdit connaissance. On fit venir la police et il fut transporté à l'hôpital Général où on ne considère pas que le blessé est en danger immédiat quoi que son état soit sérieux.

LE PREMIER TOURISTE DE LA SAISON EST ARRIVE LUNDI A MONTREAL

L'ouverture des grandes routes. — Une partie du boulevard Edouard VII est impassable. — Il en est de même de la route Montréal-Malone entre Caughnawaga et Huntingdon. — De Plattsburg ou Rouses-Point les routes sont ouvertes jusqu'à New-York.

Le premier touriste de la saison s'est enregistré au bureau du Royal Automobile Club de Canada, lundi après-midi le 16 mars courant. Ce fut M. P.-A. Guibord, de Plattsburg, N.-Y., qui a couvert la distance de cette ville à Montréal en deux heures et demie. M. Guibord ne suivit pas tout le long le Boulevard Edouard VII parce qu'une partie de ce chemin est impraticable au point de vue du tourisme. M. Guibord vint à Montréal en passant par Moers et entre dans Québec à Hemmingford. D'Hemmingford, M. Guibord se rendit à Sherrington puis à Douglass Corner où il rejoignit le Boulevard Edouard VII qu'il suivit ensuite en passant par Saint-Philippe et Laprairie jusqu'à Montréal. Il rapporte que partout les routes sont en bon état sauf à quelques endroits entre Saint-Philippe et Laprairie. C'est là la première arrivée de touriste enregistré aux bureaux du Club.

A partir de Rouses Point ou de Plattsburg, les chemins sont ouverts et en bon ordre jusqu'à New-York. On rapporte aussi que les routes qui conduisent au Lac Placide et à Saranac sont ouvertes à partir de Jay en passant par Wilmington, bien qu'il y ait encore de la neige et de la glace à ce dernier endroit. Dans le voisinage de Saranac, il n'y a ni glace ni neige. Les chemins sont aussi ouverts entre Huntingdon et Malone et au sud de Malone en passant par Saranac et le Lac Placide. Mardi après-midi une automobile a parcouru la distance entre Malone et Saranac, soit 50 milles en deux heures. Entre Malone, Rouses Point et Postdam, les autobus ont commencé leur service hier.

La grande route Montréal-Malone est fermée entre Caughnawaga et Huntingdon, mais une charrette pourrait rapidement la mettre en bon état. A ce sujet les officiers du Royal Automobile Club de Canada se proposent d'entrer immédiatement en communication avec le ministre de la voirie pour voir si quelque chose ne pourrait pas être fait pour ouvrir cette route ainsi que le Boulevard Edouard VII entre Douglass Corners et Lacolle.

L'an dernier la première grande route qui fut ouverte fut le Boulevard Edouard VII à la date du 30 mars. Les routes actuellement ouvertes le demeureront et d'autres ouvriront d'ici une semaine, à moins que naturellement il ne survienne une forte tempête de neige.

LE RECORDER GEOFFRION DIT QU'IL NE SE SOUMETTRA PAS

Le recorder Geoffrion déclare publiquement hier, qu'il ne se soumettra pas au rapport de l'enquête et qu'il ne démissionnera pas non plus. — Vives attaques contre certains témoins de l'enquête. — La réglementation du vice.

M. le recorder Geoffrion, qui avait annoncé une déclaration énergique en réponse à certains témoins ou théologiens entendus à l'enquête sur la police, a fait cette déclaration hier du haut du banc, après avoir remis en liberté 28 accusés à l'occasion de la saint Patrice. Le recorder a répondu à tous les principaux témoins de l'enquête et en particulier à des membres du comité des seize. Le travail très élaboré a nécessité près de deux heures de lecture. La salle d'audience était remplie d'auditeurs, dont quelques échevins de Montréal et d'autres personnages. Il a exposé en même temps la théorie sur la réglementation de la prostitution et donné son opinion de la doctrine de l'Eglise, à l'encontre de l'opinion exprimée à l'enquête par le R. P. Dugré, S.J., et M. l'abbé Philippe Perrier. Il a porté à vives attaques au révérend docteur Hart, pasteur de Westmount, et déclare qu'il ne se soumettrait pas au rapport sur l'enquête policière.

M. le recorder Geoffrion fit d'abord quelques observations préliminaires: "Sans avoir, dit-il, demandé la permission à qui que ce soit, je prends parole sur des faits personnels. Le "Devoir" d'hier disait qu'après le rapport de l'honorable juge Coderre, les records de Montréal n'avaient qu'à se soumettre ou à se démettre. Parlant en mon nom seul, car je n'ai pas eu le temps de consulter mon collègue à ce sujet, je déclare immédiatement que je ne me démettrai pas et que je ne me démettrai pas."

"Que l'honorable juge Coderre, s'agissant en appel, casse les jugements des records et réduise leurs sentences trop sévères de six mois de prison en quinze jours, comme il l'a fait dans le cas de Roubin Bellin, la grande voix, la belle amie de Tony Frank, l'une des pires prostituées de Montréal, c'est son droit et je ne le lui contesterai pas. Mais, que dans un rapport sur la police, il se permette de critiquer la manière dont les records administrent les lois criminelles, je décline respectueusement mais fermement sa juridiction, et je déclare ce que si c'est pour m'avoir donné des conseils qu'il s'est adjugé \$8,625, c'est de l'argent jeté à l'eau, car je ne les suivrai pas et je m'engage à appliquer la loi comme je l'ai fait par le passé."

"Pour aujourd'hui, je n'en dirai pas davantage sur le rapport de l'honorable juge Coderre, mais j'y reviendrai plus tard."

Le recorder Geoffrion se plaint qu'on a fait venir des témoins à l'enquête pour contredire sa thèse et qu'on ne lui a pas donné la chance de répondre. Il se plaint aussi d'avoir été dénigré à tort dans certaines églises. Il fait allusion en passant au comité des seize dont il déclare que "les hommes de bien qui le composent, ont fait beaucoup de mal."

Répondant à M. le curé Gauthier, dont il commente par faire l'éloge, il lui demande une rétractation, celle de renier sur certaines paroles qu'il a prononcées, une fois du haut de la chaire, et l'autre fois en témoignage à l'enquête. Il répond aussi à M. le curé Perrier, puis à M. Henri Bourassa, qu'il accuse de se tromper. Il a encore une réponse pour sir Arthur Currie qui a parlé à l'enquête des magistrats mais disons, il porte ensuite une vive attaque au Dr Hart, qu'il surnomme comme toujours l'Écchéli de Westmount, et qu'il dénonce pour avoir déclaré dans son église qu'il fallait priver pour débarrasser Montréal d'un magistrat tel que lui (le recorder) le fait de ce ministre une description fort ironique. Il répond aussi aux théologiens catholiques dont le Père Dugré et M. le curé Perrier. "Quand je vois M. l'abbé Henri Gauthier et M. l'abbé Perrier marcher sur les brisées de cet homme qui veut abolir les églises séparées, qui dénoncent sans cesse les magistrats, etc., je me dis que le protestantisme, comme la politique, fait parfois d'étranges compositions de lit."

Au sujet du R. P. Dugré, il déclare que celui-ci a été appelé à la barre lors de l'enquête pour le contredire relativement aux théologiens qu'il a cités, notamment saint Augustin, Lactance, saint Thomas M. le curé Perrier fut aussi amené dans le même but. Il déclare que le premier appartient à un certain nombre de fendeurs de cheveux en quatre qui n'ont jamais été surpassés, selon le mot de Blaise Pascal. "C'est, dit-il, un théologien très distingué, en ce sens qu'il fait beaucoup de distinctions. Il distingue tellement qu'à la fin personne ne distingue plus rien", et il ajoute que le témoignage fourmillait de contradictions. "Il appartient, dit encore le recorder Geoffrion, à cette race d'ergoteurs qui sans cesse répliquent sans raisonner jamais."

Le recorder repousse l'insinuation qu'il serait un adhérent à la philosophie de Jean-Jacques Rousseau. Au contraire, dit-il, tous ou presque tous ceux qui me combattent sont de sa doctrine. Il dit que saint Augustin et saint Thomas d'Aquin sont sortis fort écolés de certaines explications données par des théologiens à l'enquête. Il cite ensuite ces deux auteurs, puis Lactance; il traite de la loi et de la morale, de Chateaubriand, en 1545. Il parle aussi du système sous le pape Léon XIII (1878-1903), et sous le pape actuel Pie XI, sous lequel, dit-il, la prostitution est encore réglementée dans la ville éternelle. Il rappelle aussi que la réglementation fut établie en France sous le roi saint Louis (1226-1270) et sous le roi Louis XVI (1774-1793). Cependant, remarque le recorder Geoffrion, "la réglementation est ignoble, déclare M. l'abbé Philippe Perrier".

Le recorder appuie aussi ses théories sur celles de M. le recorder de Montigny. "Celui-ci, dit-il, recommandait de parquer les prostituées dans un quartier spécialement affecté à cette fin et il ajoutait que MM. les Sulpiciens et MM. les Jésuites qu'il avait consultés à ce sujet n'avaient vu dans ce projet, rien de contraire à la doctrine de l'Eglise. C'est le temps de dire avec le R. P. Dugré: Autre temps, autres mœurs!"

Chas. G. de Lorimier
TUL BULL EST 1584
Fleurs Naturelles et Artificielles
291 RUE MONTREAL
1715-1716 Théâtre St-Denis
Spécialité: Tributs Floraux Funéraires

DECES

HINTON. — A Montréal, le 16 mars 1925 à 56 ans Arthur Hinton, bourgeois. Funérailles, jeudi 19 du courant. Le convoi partira de sa demeure 215 Boulevard St-Jacques à 8 h. 30 et se rendra à l'église St-Nom-de-Jésus où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

SARAVI. — A Montréal le 16 mars 1925, à l'âge de 53 ans est décédé, dame Antoinette Hébert, épouse de feu M. E. Savary. Les funérailles auront lieu jeudi 19 du courant.

Le convoi funéraire partira de sa résidence No. 604 avenue Mont-Royal est, à 7 h. 30 heures pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 290-2-D

DEBROUERS. — A l'hôpital St-Eusèbe de Joliette le 17 mars, à l'âge de 85 ans est décédé l'abbé Joseph Debrouers, ancien curé. Les funérailles auront lieu vendredi 19 du courant.

La translation des restes mortels aura lieu de l'église de Joliette à la cathédrale, jeudi à 4 heures p.m. Les funérailles auront lieu vendredi 19 du courant à 10 heures.